M
Pré
dés
mo
la
att
tra
qui
con
n'es
mo
che
les
plu
loy
tou
con
suj
libé
les
cett
ten
aut
O
en
mol
terv
l'Af
cett
veri
prêt
Bre
L'ho
Cha
inti
nou
Tra
parl
Si
légu
Cha
l'age
Cha

Débats des Communes.

CINQUIÈME SESSION—HUITIÈME PARLEMENT.

GUERRE SUD-AFRICAINE

DISCOURS DE

M. HENRI BOURASSA, M.P.

OTTAWA, MARDI, 13 MARS 1900

M. HENRI BOURASSA (Labelle) : M. le Président, je réalise nettement la position désavantageuse où je me trouve placé en ce moment. Je viens, à une période avancée de la session, donner des explications que l'on attendait dès le début. Le sujet que je vais traiter a déjà suscité une longue discussion qui lui enlève beaucoup de l'intérêt qu'il comporte. De plus, je sais que mon attitude n'est pas populaire, à l'heure actuelle au moins. Mais ces inconvénients ne me touchent nullement. Plus se rapprochent de nous les résultats de la politique que je combats, plus je me sens prêt à subir le jugement loyal et impartial de mes concitoyens de toute origine ; de ceux au moins qui me reconnaissent le droit d'être à la fois fidèle sujet britannique, Canadien avant tout et libéral constitutionnel. J'ai déjà indiqué les raisons qui m'ont empêché de soumettre cette résolution avant ce jour. J'entre maintenant dans le vif de la question sans autres considérations préliminaires.

On a souvent prétendu que cette Chambre, en votant sa résolution transvalienne, au mois de juillet dernier, a donné lieu à l'intervention du Canada dans la guerre de l'Afrique australe. On a même affirmé que cette résolution confiait un mandat au gouvernement, l'autorisant, l'obligeant même à prêter le secours de ses armes à la Grande-Bretagne lorsque la guerre fut déclarée. L'honorable leader de l'opposition (sir Charles Tupper) nous a esquissé l'histoire intime de l'origine de cette résolution. Il nous a dit qu'un délégué des Uitlanders du Transvaal en avait pressé l'adoption par le parlement.

Si l'honorable député avait désigné ce délégué comme l'agent de la "South African Chartered Company"—autrement dit comme l'agent de M. Cecil Rhodes, envoyé ici par M. Chamberlain—je crois qu'il se serait moins éloigné de la vérité. Aux yeux de ceux qui ont observé fidèlement la conduite du secrétaire colonial dans cette affaire, la résolution que nous avons votée à la dernière session porte le cachet indiscutable de l'inspiration de M. Chamberlain. Cet appel au pouvoir suzerain de Sa Majesté sur le Transvaal suffit à nous faire connaître la source de cette résolution. J'ai déjà expliqué comment M. Chamberlain, seul parmi tous les hommes d'Etat britanniques, a reconstitué cette suzeraineté dans son imagination et par sa seule volonté, treize ans après que le gouvernement britannique l'eût abolie. Une autre preuve de l'origne de la proposition, c'est l'approbation discrète mais entière de la politique de M. Chamberlain qu'on a fait voter par cette Chambre. Mais, quoi que l'on pense du motif secret de la résolution et de son auteur authentique, je ne sais vraiment comment on peut affirmer qu'elle comportât notre assentiment à la guerre d'Afrique. Si le gouvernement soutenait cette prétention, il se départirait lui-même de l'une des excuses qu'il se donne pour n'avoir pas convoqué le parlement et pour s'être emparé de deniers publics sans l'autorisation des réprésentants du peuple : cette excuse est celle du cas fortuit. Si nous avions en juillet l'intention de faire la guerre, comment la guerre pouvait-elle être imprévue en octobre ? Je trouve dans le *Globe* de Toronto, du 7 octobre dernier, la réfutation précise de cet argument :

> Le fait que le parlement a été saisi de la cause des Uitlanders dès la dernière session et qu'il a voté des résolutions de sympathies pour les Uitlanders, ne dispose pas de la question de la sanction parlementaire nécessaire à la levée des troupes destinées à l'Afrique du Sud. . . Rien n'a été dit, autant que nous pouvons le constater, qui indiquât l'intention de permettre au gouvernement d'agir sans le consentement du parlement.

1900

Ensuite l'article développe la thèse historique que, jusqu'aujourd'hui, le Canada n'a pris part à aucune guerre de l'empire et il ajoute :

Il nous appartient sans doute d'inaugurer une nouvelle politique à ce sujet ; mais c'est vraiment un acte très grave de la part du gouvernement d'inaugurer cette politique sans consulter les représentants du peuple. Et le parlement n'a certainement rien dit qui autorise une telle démarche.

Nous avions d'ailleurs à ce moment un autre motif pour ne pas prévoir ni désirer la guerre. La république de l'Afrique australe avait offert à plusieurs reprises de soumettre toute la question à l'arbitrage. Et après et avant qu'il eût refusé ces offres, M. Chamberlain les avait acceptées à deux reprises. Le jour même où notre parlement adopta sa résolution de sympathie pour les Uitlanders du Transvaal, le secrétaire colonial donnait instruction à sir Alfred Milner, d'inviter le président Kruger à nommer des délégués à une conférence d'arbitrage. De plus, la conférence de La Haye venait de clore ses délibérations. Elle n'avait point atteint son but entier ; mais elle avait solennellement proclamé un principe—grâce à l'influence considérable du délégué de la Grande-Bretagne, lord Pauncefote—et c'était le principe du règlement arbitral de tous les conflits internationaux n'engageant pas l'honneur des Etats. Le cas actuel était certainement l'un de ceux que l'on pouvait soumettre à l'arbitrage. Le conflit survenu entre l'Angleterre et les Etats-Unis au Vénézuéla était précisément sur le point d'être réglé par des arbitres ; et, à la même époque, nous nous efforcions d'obtenir un arbitrage pour régler notre différend avec les Etats-Unis au sujet des frontières de l'Alaska ; et, à l'heure actuelle, nous poursuivons encore ces efforts. Qui aurait cru, à la dernière session, que M. Chamberlain dût revenir sur sa parole et refuser l'arbitrage à la république Sud-africaine. Pour moi, libéral convaincu de l'école britannique, il m'eût été impossible de croire que nous acceptions l'arbitrage lorsque nous étions en face d'un peuple puissant mais que nous n'hésitions pas à le refuser ou même à le répudier lorsque nous répondions aux avances d'une nation secondaire.

De plus, M. le Président, ce n'était pas la première fois que le parlement adoptait des résolutions de cette nature sans songer aucunement à les sanctionner par les armes. En 1882, cette Chambre vota à l'unanimité une résolution recommandant l'adoption du "Home rule" en Irlande ; et, si je me rappelle bien, cette résolution nous attira du gouvernement britannique une réponse qui, en langue vulgaire, nous signifiait d'avoir à nous occuper de nos propres affaires. En 1886, M. Blake proposait une résolution analogue qui ne rencontra pas un appui unanime. On rappela la réponse du gouvernement anglais de 1882. M. Blake prétendit avec raison que les citoyens britanniques possédaient, dans tout l'empire, le droit de pétitionner et de se plaindre au pied du trône. Sir John Thompson répliqua que la thèse de M. Blake était juste mais que la question du 'Home rule" étant une cause de conflit entre les deux partis politiques anglais, nous devions éviter de faire le jeu de l'une ou de l'autre de ces factions. La résolution de M. Blake ne fut votée qu'après avoir subi un amendement dans ce sens. En 1891, M. Devlin présenta une autre résolution favorable au "Home rule" ; mais cette résolution ne fut pas même soumise au vote de la Chambre. J'ai donné ces détails afin de prouver combien le sentiment impérialiste dont nous entendons parler si bruyamment aujourd'hui,—ce sentiment de solidarité ou plutôt de mélange confus entre les pays britanniques autonomes,—ne s'est pas manifesté d'une façon très apparente, à propos de la question irlandaise, au moins. Quoi qu'il en soit, dans aucune de ces occasions, personne n'imagina que nous eussions l'intention de soutenir les armes à la main le principe qui avait inspiré ces résolutions—la question du 'Home rule" eût-elle même entraîné la révolte ou la guerre dans une partie quelconque du Royaume-Uni ou de l'empire britannique . . . . Oh ! je me trompe ! Quelqu'un proposa de partir en guerre. Un membre du gouvernement canadien de l'époque offrit des secours militaires aux populations de l'Ulster si elles voulaient s'insurger contre le trône d'Angleterre. Je crois que ce fut le contrôleur des Douanes, aujourd'hui simple député de York-ouest (M. Wallace), qui suggéra cette attaque à main armée contre la Couronne. Je comprends à merveille le zèle impérialiste dont l'honorable député (M. Wallace) fait preuve aujourd'hui. Il veut réparer les œuvres de sa déloyauté d'autrefois. Mais il devrait accorder plus d'indulgence aux opinions de citoyens paisibles qui, n'ayant point à expier un tel crime, ne se proposent pas de l'accompagner dans son pèlerinage à la Mecque de l'impérialisme.

Le cas de l'honorable député (M. Wallace) fut soumis à la considération de la Chambre. Il s'en suivit un débat au cours duquel plusieurs députés, entre autres le député d'York-est (M. Maclean), un homonyme du député actuel du même comté (M. Maclean), déclarèrent que le parlement canadien avait assez de traiter des affaires canadiennes sans intervenir désormais dans la question irlandaise ou dans tout autre conflit étranger. Je ne suis pas, sans doute, le gigantesque "Britisher" dont le député actuel de York-est est le modèle, mais je n'ai jamais été le Canadien minuscule que son prédécesseur figurait dans cette Chambre. Je dis son prédécesseur, bien qu'on m'ait affirmé que le même député représentait alors et représente encore aujourd'hui le comté d'York-est. Je ne puis croire que le même homme ait prononcé le discours que je viens de rappeler et qu'il écrive aujourd'hui les articles impérialistes et ultra-bri-

tanniques qui flamboient dans le *World*, de Toronto.

Une VOIX : C'est absolument le même homme.

M. BOURASSA : Est-ce vraiment ? Oh ! quel scandale ! Quelle conversion ! Le proverbe dit : "In medio stat virtus'.' Je ne pose pas à la vertu mais je préfère rester où je suis. Je crois, avec M. Blake, que nous avons le droit, dans ce parlement et ailleurs, de manifester notre sympathie pour une classe ou un groupe quelconque de nos concitoyens britanniques demandant justice dans n'importe quelle partie du monde. Mais je crois aussi avec sir John Thompson que nous devons éviter de faire le jeu d'une faction politique quelconque en Angleterre. Et, je l'avoue franchement, je me sentis humilié, à titre de libéral de l'école britannique, lorsque je lus le discours retentissant que M. Chamberlain prononça à Leicester et qui lui valut tant de commentaires et de rebuffades dans la presse anglaise et de la part même de ses collègues. Je me sentis humilié, je le répète, lorsque je vis que M. Chamberlain se glorifiait d'avoir à sa suite, contre le parti libéral anglais, non seulement la majorité du peuple anglais, mais aussi l'appui unanime de toutes les colonies britanniques.

Quant à moi, M. le Président, j'aurais voté contre toute résolution d'apothéose à M. Chamberlain ; j'aurais appuyé toute expression de sympathie pour les Uitlanders du Transvaal demandant la réparation d'injustices réelles ; j'aurais voté également pour toute mesure favorisant l'établissement du "Home rule" en Irlande. Mais, ce que le Canada n'était pas disposé à faire pour les tenanciers irlandais, réclamant un régime humain, des impôts supportables et un gouvernement libre dans leur pays natal, partie du Royaume-Uni—j'étais moins résolu encore à le faire pour des hommes de tous les pays du monde s'en allant sur un sol étranger, mus par le seul désir de ramasser de l'or et de faire fortune.

Après que le parlement fut prorogé, les événements suivirent leur cours jusqu'au moment où le premier ministre déclara que le Canada n'était pas en guerre avec la république Sud-africaine; que la loi de la milice interdisait l'envoi de nos troupes à l'étranger, à moins que le territoire canadien ne fût menacé; et, de plus, que le parlement avait le contrôle souverain de cette question, et que sans l'assentiment des Chambres, le gouvernement ne pouvait rien faire. Je crois que c'est là un résumé équitable de la position prise par le premier ministre lorsqu'il fit publier dans le *Globe* sa déclaration si souvent citée depuis. Le leader de la gauche prit position en face du premier ministre. Dans une dépêche qui n'arriva pas à destination mais qu'il publia avec tapage, l'honorable député conseilla au gouvernement d'envoyer des troupes sans délai et de ne point s'inquiéter du parlement. Ces deux attitudes étaient nettement tranchées. Elles formaient un exemple frappant de l'antique ligne de démarcation qui sépara longtemps le torysime et le libéralisme, en Angleterre comme au Canada. Inutile de dire de quel côté j'inclinai. Dix jours plus tard, le gouvernement céda et décréta l'envoi des troupes.

Dois-je me laisser qualifier de sujet déloyal, de traître à mon parti parce que je refusai de suivre le gouvernement dans son évolution ? Je restai au point où mon chef, qui est celui du ministère, s'était placé dix jours auparavant, s'appuyant sur la loi et sur la constitution et sur les traditions les plus saines du parti libéral, britannique et canadien. J'affirmai dès le début qu'on devait convoquer le parlement avant de prendre une décision aussi importante et c'est encore ma prétention. On se moqua de moi dans plusieurs journaux; les géants et les pygmées se mirent de la partie. Le *Free Press* de Winnipeg écrivit que les gens de Labelle devraient me laisser chez moi afin de me permettre d'étudier les lois constitutionnelles. Une autre gazette me pardonna d'ignorer la constitution parce que j'étais Canadien-français. Je dois dire, cependant, que ma prétention fut bien accueillie et qu'on en reconnut la justesse et le mérite dans le *Globe* de Toronto, le *Times* de Hamilton, le *Sentinel* de Woodstock, le *Weekly Sun* de Toronto, *La Patrie*, le *Monde Canadien*, le *Telegraph* de Québec, le *Pionnier* de Sherbrooke et dans un grand nombre d'autres journaux, anglais et français, conservateurs et libéraux. J'eus le témoignage du solliciteur général (M. Fitzpatrick), qui avoua que la conduite du gouvernement, au point de vue légal, était inexcusable. L'honorable député approuva d'ailleurs l'action du cabinet en se plaçant sur le terrain du sentiment et de la religion. Si nous abordons ces régions, je crois pouvoir discuter avec l'honorable député sans qu'on puisse m'accuser d'une trop grande présomption. Sur le terrain de la loi, je reconnais sans conteste sa grande supériorité et d'autant plus volontiers qu'il partage absolument mon opinion. J'eus ensuite l'aveu du premier ministre, lui-même, qui admit que son gouvernement était hors la loi; mais peut-être que lui aussi, étant Canadien-français, ne comprend pas la constitution. J'ai trouvé encore ma justification complète dans le discours remarquable prononcé par le ministre du Commerce (sir Richard Cartwright) et contenant un si grand nombre de vérités exprimées en si peu de mots. Mais l'honorable ministre n'est pas à l'abri des soupçons. Je l'ai entendu un jour dire à cette Chambre que l'Angleterre devait plus au Canada que le Canada à l'Angleterre. Je suis même étonné qu'on ne l'ait pas encore dénoncé comme un agent secret de M. Kruger. J'ai entendu aussi l'honorable député de Trois-Rivières (sir A. Caron) déclarer, à une assemblée publique à Saint-Jérôme, qu'on aurait dû convoquer le parlement; mais lui aussi appartient à la catégorie des "Mocassins" et,

par conséquent, il peut n'être pas une autorité légitime sur les questions constitutionnelles. Mais comment puis-je douter davantage de la force incontestable de ma position lorsque je lus les paroles suivantes de l'honorable député d'York-ouest (M. Clarke Wallace) qui déclara à un reporter de la *Gazette* de Montréal le 21 décembre:

Je voudrais que le parlement fût convoqué sans délai. En réalité, on aurait dû convoquer le parlement depuis longtemps afin d'entendre la voix du peuple sur cette question.

Assurément, on ne dira pas que c'est là une opinion de "Mocassin."

Examinons maintenant en quelques mots les excuses sous lesquelles on s'est mis à l'abri pour ne pas convoquer les Chambres.

D'abord, on a dit que, grâce aux termes de la lettre de M. Chamberlain, réquisitionnant nos troupes, on avait évité les restrictions de la loi de la milice. Qu'on ait éludé la lettre de la loi, je l'admets. Mais d'ailleurs, ce n'est point la lettre qui impose ces restrictions. Il n'est aucun article particulier de nos statuts qui interdise l'expédition de nos milices à l'étranger; mais cette interdiction est inhérente à l'esprit même de la loi. J'avais préparé un dossier assez complet pour prouver que l'intention de nos lois militaires, sans excepter la loi actuelle, était d'organiser la défense exclusive du territoire canadien. Et ces dispositions furent prises non-seulement de l'aveu, mais sous l'inspiration même des autorités militaires et coloniales de la Grande-Bretagne. A cette époque de la vieille politique égoïste de la "Petite Angleterre" et du "Petit Canada," on croyait encore, ici comme en Angleterre, au principe vrai de la décentralisation et de l'autonomie absolues; c'est ce principe qui a fait l'Empire britannique. Mais tous les hommes sensés admettront ce fait—je fais grâce à la Chambre de ma démonstration. Je rappellerai seulement que le parlement rejeta le bill de la milice de 1862 parce qu'il considérait que l'Angleterre avait un plus grand intérêt à conserver le Canada sous sa domination que le Canada n'en pouvait avoir à rester britannique. On disait aussi que la Grande-Bretagne pouvait entraîner le Canada à la guerre, tandis que le Canada ne pouvait et ne voudrait pas être une cause de guerre pour l'Angleterre. Le même esprit combattit avec une moindre ardeur les projets analogues de 1863 et de 1868. La majorité les vota néanmoins, sans que personne émît l'opinion que le Canada pût prendre part à aucune autre guerre que celles qui menaçaient son territoire. Sir Georges Etienne Cartier apaisa les méfiances des Bas-Canadiens en leur affirmant à maintes reprises qu'on organisait la milice canadienne pour la défense du Canada seulement. Lorsque sir G. Cartier présenta le bill de 1862, sir Hector Langevin, l'un des adeptes de cette école de loyauté dont a parlé l'honorable député de Kent, N.-B., (M. McInerney), invoqua l'indépendance future du Canada comme l'un des motifs qui devaient pousser notre pays à se donner une milice et à organiser la défense de son territoire.

On a beaucoup appuyé sur le fait qu'au lieu d'envoyer 2,000 hommes déjà enrôlés, le gouvernement a enrôlé 2,000 hommes et les a envoyés dans l'Afrique du Sud. J'avoue que cette distinction est trop subtile pour mon grossier esprit de paysan. Oh mais, dit-on, nous ne payons pas nos soldats en Afrique; ils sont fondus dans l'armée anglaise et reçoivent la solde du gouvernement britannique. Très bien. Mais le parlement a rendu cette distinction illusoire en décidant de parfaire la différence entre la solde britannique et la solde canadienne. On m'a accusé de mesquinerie méprisable lorsque j'ai proposé de retrancher cet excédant de solde et de laisser nos volontaires au même rang que les soldats anglais. Cependant on a invoqué cette différence de solde, qu'elle soit forte ou légère, comme un moyen d'éluder la loi de la milice et de ne pas convoquer le parlement. Si la différence était si minime lorsque je proposai de la supprimer, pouvait-elle être assez considérable pour permettre au gouvernement de commettre ce qu'il a reconnu lui-même constituer une illégalité dont il n'aurait pas osé se rendre coupable sans l'existence de cette différence? La seule distinction qui existe maintenant entre l'expédition actuelle et l'envoi d'un régiment canadien, c'est la solde du gouvernement britannique; c'est-à-dire une contribution moindre que celle que je voulais supprimer.

Puisque j'en suis à parler deniers, je veux répondre dès maintenant à ceux qui prétendent que la convocation du parlement eut trop obéré nos finances. Mon honorable ami le député de Terrebonne (M. Chauvin) a déjà réfuté cet argument. Je crois comme lui que la plupart des députés qui se vantent si hautement de leur loyauté et de leur patriotisme se seraient empressés de se rendre ici sans imposer au pays les dépenses d'une session régulière. Eux qui sont prêts à taxer le pays à millions et à imposer aux paysans et aux ouvriers canadiens le fardeau du militarisme, auraient sacrifié sans doute avec bonheur un peu de leurs loisirs afin d'étudier les problèmes où l'on nous jette sans nous en faire connaître les données et les résultats. Mais supposons même qu'il nous en eût coûté les frais d'une session supplémentaire; peut-on mettre ce denier en ligne de compte avec les questions vitales que soulève l'action du gouvernement? A une époque où de monstrueuses idées impérialistes gonflent notre orgueil, lorsque nous sommes prêts à conquérir toute cette petite planète, terres et mers, lorsque nous projetons même de hisser le drapeau britannique jusque dans la lune, c'était prendre un point de vue par trop étroitement canadien! Imaginons Cartier, MacDonald, Brown et tous les "Petits Canadiens" qui ont fait la Confédération, pré-

garant la charte nationale du Canada par un échange de lettres confidentielles et l'envoyant par la poste au bureau colonial afin d'épargner à notre pays les dépenses de la Conférence de Québec et d'un voyage à Londres!

On nous donne ensuite l'excuse du cas fortuit. Je reconnais volontiers que le gouvernement peut se voir obligé, dans certains cas de nécessité urgente, de recourir à ce moyen d'action financière qu'on appelle l'émission de mandats spéciaux—mais pourvu toujours qu'il s'agisse d'une action qui ne dépasse pas les limites des pouvoirs ordinaires du gouvernement. Mais voici que surgit une question aussi grave que la guerre ; le cabinet est poussé à commettre un acte qui constitue une orientation nouvelle dans la politique du pays, qui nous conduit même à une révolution constitutionnelle—de l'avis au moins de plusieurs autorités parmi lesquelles je compte le Secrétaire colonial, le Gouverneur général du Canada, plusieurs ministres de la couronne, en Angleterre et ici. Assurément personne ne prétendra qu'il s'agit d'un de ces cas fortuits qui entraînent chaque année l'émission de mandats spéciaux, tels que : l'incendie d'un bureau de poste, des réparations aux canaux, un accident sur le chemin de fer Intercolonial, ou même un contrat comme celui conclu avec MM. Mann et Mackenzie.

Il se manifeste de nos jours, dans les pays où règne le régime parlementaire, une tendance marquée à exagérer les pouvoirs de l'exécutif. A l'origine, le cabinet n'était qu'une simple réunion de conseillers personnels de la couronne. Les deux grands pouvoirs étaient le souverain et le parlement. Peu à peu, le pouvoir du cabinet s'est accru aux dépens de la couronne et du parlement. Jusqu'à un certain point, cette évolution était bonne; les pouvoirs exécutifs étant ainsi confiés à des hommes responsables au parlement. Mais on devrait éviter avec soin de tendre à l'excès contraire et de laisser le cabinet prendre à la fois la place de la couronne et du parlement. Ne permettons pas à nos ministres d'oublier qu'ils ne sont qu'un comité exécutif du parlement. Qu'ils se gardent d'escompter trop largement l'obéissance servile d'une majorité de partisans et d'adopter par décrets de cabinet des mesures de la plus haute importance qui ne devraient voir le jour et s'exécuter qu'avec le concours du parlement !

Maintenant, étions-nous en face d'une nécessité urgente? Où était la nécessité? Où était l'urgence ?

Inutile de répéter tous les arguments qu'on a fait valoir ici même, établissant que nos troupes n'étaient point requises dans l'Afrique australe. Les autorités britanniques ne comptaient que sur ces cinq cents soldats canadiens. Qui prétendra que le sort des armes anglaises reposait sur cinq cents hommes ? Qui osera affirmer qu'aujourd'hui même, la présence ou l'absence de nos deux mille soldats peut modifier le cours des événements? Le premier ministre lui-même, dans son discours à Sherbrooke, et au parlement, s'est refusé avec raison à diffamer l'armée anglaise en disant que la Grande-Bretagne avait besoin de notre secours. Et ce serait, certes, une diffamation sanglante que d'affirmer qu'une nation de quarante millions d'habitants, pouvant mettre sur pied une armée d'au delà de six cent mille hommes, jouissant d'un revenu annuel de plus de cent millions de livres sterlings, ne pouvait, sans notre aide, écraser deux pays minuscules dont la population totale d'origine hollandaise est inférieure à celle de la ville de Montréal—au moins d'après toutes les autorités reconnues, y compris le député de Norfolk-nord (M. Charlton). Ceci dispose, je crois, de cet argument inspiré par le sentiment: lorsque le feu dévore la maison de notre mère, ce n'est plus temps des théories subtiles et du formalisme de bureaux. Je crois avoir lu cette jolie phrase dans une lettre de mon excellent ami, le second député d'Ottawa (M. Belcourt) ; et je saisis cette occasion pour le prier de me pardonner si je ne lui ai pas répondu plus tôt. Le cliquetis des armes, le roulement des tambours et l'éclat des trompettes m'asourdissaient tellement que je n'ai guère entendu sa voix douce et sympathique.

La seule indication d'urgence que je puisse retracer se trouve dans la dépêche de M. Chamberlain, en date du 3 octobre, reçue ici quelques jours plus tard—les télégrammes de M. Chamberlain ne semblent pas voyager plus vite que ceux du chef de l'opposition. Je crains que les fils télégraphiques ne soient pas encore au diapason du nouveau mouvement. Cette dépêche demandait que les troupes fussent expédiées avant le 31 octobre. Il y avait alors, et il y eut encore pendant plusieurs mois, des milliers et des milliers de régiments anglais cantonnés en Angleterre. Je ne puis accepter la théorie que les désirs ou les ordres de M. Chamberlain suffisent à constituer un plaidoyer d'urgence que les faits contredisent. Notre gouvernement n'aurait-il pu, à l'exemple de M. Lyne, premier ministre des Nouvelles Galles du Sud, expliquer à M. Chamberlain que nous vivons sous un régime constitutionnel et que les troupes seraient expédiées dès que le parlement aurait décrété leur enrôlement ? Si la présence de nos soldats n'était point requise alors en Afrique, si l'Angleterre n'en a pas besoin aujourd'hui encore, quelle urgence pouvait-il y avoir de les expédier avant le 31 octobre? Mais M. Chamberlain et plusieurs de ses collègues, et notre gouvernement lui-même, ont disposé plus nettement encore de ce prétexte de besoin urgent. Je pourrais dire que tous les hommes publics et tous les journalistes qui ont approuvé ou condamné l'expédition de nos troupes ont fait la même démonstration lorsqu'ils ont proclamé que ce déploiement fastueux de militarisme impérial n'était pas organisé pour les besoins de cette guerre ; mais qu'on voulait par là

donner au monde un exemple et un avertissement. J'admets volontiers que cette idée n'est pas dépourvue de grandeur; mais n'aurait-on pu donner cet exemple et cet avertissement un mois plus tard? Quant à nous, la leçon n'aurait-elle pas été aussi frappante et aussi profitable, si le parlement l'avait donnée lui-même au lieu de la laisser signifier par un simple décret ministériel?

Cette leçon, d'ailleurs, est susceptible d'un double résultat. Elle a donné à cette guerre une portée qui n'est point dépourvue de dangers pour le prestige de l'empire futur. Vous pouvez donner à cette leçon la signification qui vous plaît ; mais le monde à qui vous la donnez peut l'interpréter à sa guise. Le résultat final de cette guerre n'est point douteux; mais ses débuts ont été lents et pénibles; et ce monde que vous défiez se réjouit à la pensée que les deux petites républiques Boers ont tenu en échec pendant quatre mois "le plus vaste empire qui ait été."

Mais quelles que soient les conséquences de cette leçon pour l'Angleterre dans ses relations avec les autres puissances, sa portée actuelle au Canada est une accusation directe contre notre gouvernement qui n'a point convoqué les Chambres. Si nos ministres voulaient réellement donner une leçon et un avertissement, ils désiraient sans doute que la leçon fût fructueuse et l'avertissement sérieux. Quelle est la conséquence? Si nous envoyons deux mille hommes et si nous dépensons deux millions pour combattre deux peuples dont la population totale s'élève à deux cent cinquante mille âmes, combien d'hommes armerons-nous et combien de millions dépenserons-nous pour combattre une puissance de premier ordre ou une coalition internationale ? Et c'est, n'en doutons pas, aux grandes puissances et aux coalitions éventuelles qu'on adresse cette leçon et cet avertissement. Si nous avons jugé à propos de prendre part à l'enseignement, il doit s'ensuivre que nous sommes prêts à participer à l'action lorsque le temps sera venu d'appliquer la leçon. Alors, c'est le point de départ d'une politique nouvelle qui nous donne de sérieux aperçus sur l'avenir de notre pays. Ces aperçus peuvent être glorieux pour ceux qui ont soif des honneurs militaires. Ils peuvent inspirer aux rhéteurs de belles périodes sonores et des stances lyriques aux rimailleurs. Mais on prépare par là une sombre destinée aux classes agricoles et travaillantes de notre pays. On les menace du fardeau insurportable qui écrase les paysans et les ouvriers d'Europe. C'est ce fardeau que les "Little Englanders" et les "Petits Canadiens" avaient épargné jusqu'ici à l'Angleterre et au Canada.

On ne saurait s'étonner que le gouvernement ait hésité à nous ouvrir les portes de ce noir inconnu. Mais n'aurait-il pas été à propos d'hésiter davantage et de faire connaître au peuple le résultat possible de cet avenir incertain avant de nous y pousser par un simple décret de cabinet?

On m'opposera, sans doute, la clause du décret déclarant que cette action n'est pas un précédent. J'avoue volontiers que cette clause est tout ce que je puis approuver dans la conduite du gouvernement. Mais je crains que ce soit un obstacle bien fragile à mettre en travers du courant de militarisme tapageur qui entraîne en ce moment toutes les possessions britanniques. C'est cette crainte que j'exprimais dans ma lettre au premier ministre, lorsque je disais: "Le précédent, monsieur, c'est le fait accompli."

Voyons maintenant sous quelle lumière ont placé l'acte du gouvernement ceux qui l'ont approuvé et ceux qui l'ont condamné.

J'avais préparé une collection complète d'articles de journaux et de revues pour établir que la voix presqu'unanime de la presse anglaise, canadienne et étrangère a jugé comme moi l'action du gouvernement. Quelques accents discordants mais faibles sont venus des journaux libéraux de Québec, désireux de calmer l'anxiété du peuple.

L'*Outlook* de Londres, a résumé la situation sous la forme la plus nette et la plus brève—tout juste quatre mots :

"C'EST LA FEDERATION IMPERIALE."

Je fais grâce à la Chambre des autres citations : les commentaires de la presse sont d'ailleurs bien connus de nous tous. Mais n'en diminuons pas l'importance ; c'est la voix de la presse, comme expression d'opinion publique, qui a dirigé l'action du gouvernement ; l'interprétation de cet acte par la même voix doit avoir quelque poids.

Mais accordons quelques moments d'attention au jugement que le Secrétaire colonial et les représentants du gouvernement anglais, au Canada, ont porté sur la conduite du gouvernement.

Nous constatons par la correspondance officielle communiquée à cette Chambre, que M. Chamberlain a reçu une copie du décret ministériel ordonnant l'expédition de nos troupes. Il a évidemment lu ce décret, et par conséquent lu ces lignes :

> Attendu surtout que cette dépense, dans les circonstances actuelles, ne peut être considérée comme un abandon des pricipes bien connus du gouvernement constitutionnel et des coutumes coloniales et ne peut être invoquée, à l'avenir, comme un précédent.

Que répondit le secrétaire colonial, le 15 novembre dernier ?

> Le désir ainsi manifesté de partager les risques et les fardeaux de l'empire a été bien accueilli, non seulement comme une preuve de la fidélité inébranlable du Dominion et de l'appui qu'il accorde à la politique du gouvernement de Sa Majesté dans l'Afrique australe, mais aussi comme l'expression de ce sentiment sans cesse grandissant de l'unité et de la solidarité de l'empire qui a caractérisé les relations de la mère patrie et des colonies pendant ces dernières années.

Rappelez-vous, le décret ministériel ne parlait nullement de fardeaux à partager dans l'empire, d'unité, de solidarité. Enlevez les floritures diplomatiques de ces deux documents ; mettez-les en langue vulgaire, et dites-moi s'ils ne doivent point se lire ainsi : "Nous vous envoyons ces hommes, mais nous ne promettons pas de recommencer à l'avenir." Pesez mes paroles, je ne dis point: "Nous ne recommencerons pas," mais simplement: "Nous ne promettons pas de recommencer"—et la réponse : "Je les accepte comme une preuve de votre disposition à recommencer à l'avenir et toujours."

J'affirme, M. le Président, que sous les réticences diplomatiques et les jolies tournures de langage, cette dépêche est la plus insolente qu'un gouvernement canadien ait reçue de Downing Sreet depuis le jour où le duc de Newcastle demanda au cabinet Macdonald-Sicotte de soustraire le budget de la milice au contrôle du parlement. Mais, à cette époque de "petit canadianisme," on savait comment répondre aux secrétaires coloniaux ; et la réplique du gouvernement canadien contint une telle affirmation de gouvernement libre, qu'elle arracha au noble duc les excuses les plus courtoises et la promesse formelle de n'y plus revenir. Je regrette qu'on n'ait pas fait comprendre à M. Chamberlain que lorsque le gouvernement canadien parle, il veut dire exactement ce qu'il dit et non point ce que M. Chamberlain ou tout autre secrétaire colonial peut vouloir lui faire dire.

Occupons-nous maintenant des représentants de la Couronne ici. Au départ du premier régiment à Québec, quatre discours furent prononcés—quatre discours remarquables, ainsi que le déclara le *Star* de Montréal. Je laisse de côté les discours du premier ministre et du ministre de la Milice. Ce que je veux établir maintenant, c'est le zèle des autorités impériales dans l'occurrence. Que dit le général Hutton ?

> Ceci est en soi une source de satisfaction ; mais, messieurs, après tout, qu'est-ce que l'envoi de mille hommes comparé aux besoins de ce grand empire ? Comme chiffre, ce n'est rien ; et ce que le Canada doit prévoir, s'il veut jouer son rôle comme élément, et comme l'un des éléments les plus considérables, de cette grande confédération de la mère patrie et de ses colonies qu'on appelle l'empire britannique, c'est que le temps peut venir où non seulement mille hommes, mais cinquante mille ou cent mille peuvent être nécessaires au maintien de l'unité, de l'inviolabilité, de l'existence même de notre empire.

Ailleurs, le major général avait parlé d'organiser notre pays au point de vue militaire, d'armer cinquante mille hommes en temps de paix et cent mille hommes en temps de guerre. Il négligea de dire s'il se proposait d'attendre l'autorisation du parlement. Les rumeurs de la rue qui mentent d'habitude, mais qui parfois disent vrai, allèrent jusqu'à murmurer que le vaillant officier se glorifiait d'avoir renversé un gouvernement en Australie et d'être disposé à pratiquer la même opération ici. Par bonheur pour le gouvernement et pour les contribuables du Canada, se héros belliqueux va maintenant faire valoir sa fougue militaire contre les Boers.

Que déclara Son Excellence le Gouverneur général, dans la même circonstance?

> Le Canada a librement offert son régiment à la vieille patrie et il a accepté, par là, les difficultés qui doivent s'ensuivre et qu'il ne peut ignorer.
>
> Le peuple du Canada ne désire point s'attacher à des arguties sur la responsabilité coloniale. Tout ce qu'il a fait c'est d'insister que ces offres loyales soient manifestes et il se réjouit au fond du cœur que ces offres aient été acceptées de bonne grâce.

Le jour précédent, Son Excellence donna à dîner à la citadelle, et le *Chronicle* de Québec rapporte qu'il s'exprima ainsi :

> Ce régiment est la première offrande que le Canada fait à la grande cause impériale. C'est une nouvelle orientation et l'avenir est possible de grandes choses. La manifestation actuelle d'union impériale est plus expressive qu'une constitution écrite ne saurait l'être. L'envoi de ces troupes peut faire surgir la question de la Fédération impériale ; il n'y a pas lieu pour lui de discuter cette question. Il s'est toujours opposé aux constitutions écrites. Il préfère s'appuyer sur les sentiments du cœur.

J'ai comparé le compte rendu du *Chronicle* à ceux du *Globe* de Toronto, du *Star* et de la *Gazette* de Montréal. Ils sont tous à peu près identiques.

Je n'ai nulle intention de faire des commentaires qui constituent la plus légère infraction au respect que je dois au représentant de la Couronne—même si les règlements de cette Chambre ne m'imposaient des bornes rigoureuses. J'ai la plus haute considération pour Son Excellence. Non seulement vois-je en lui le délégué de cette noble femme que tout vrai citoyen britannique est fier d'appeler sa souveraine ; j'admire aussi le soldat vaillant qui a prouvé sa bravoure dans le passé.

Mais politiques et journalistes ont fait usage de ces paroles à l'appui de leur thèse et de leurs ambitions de parti. Ils ont donné aux déclarations de Son Excellence une portée qui ni elle ni nous, ne pouvons accepter comme l'expression vraie de sa pensée. Evidemment, si le Gouverneur a voulu dire, en déclarant qu'il s'opposait aux constitutions écrites, que la Grande-Bretagne se passait facilement de constitution écrite, je suis d'accord avec lui. Mais dans notre pays, nous avons une constitution écrite. Et cette constitution n'est pas seulement la forme légale de notre gouvernement ; c'est encore un contrat solennel et sacré, conclu entre les diverses provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Ce contrat fut préparé avec grand soin et beaucoup de sollicitude par les meilleurs hommes de ces provinces. Ces hommes ne partageaient pas les mêmes croyances religieuses ; ils étaient nés de races différentes ; ils appartenaient à des groupes politiques divisés entre eux. Ils unirent leurs efforts et leur bonne volonté pour rédiger ce traité afin de mettre un frein à des

rivalités dangereuses et d'offrir à l'univers le spectacle glorieux et réconfortant d'une grande nation, libre et une, fidèle à la Couronne d'Angleterre. Les corps représentatifs du chacune des parties contractantes acceptèrent cette charte ; le parlement de la Grande-Bretagne la ratifia ; le sceau royal y fut apposé.

Comme toutes les œuvres humaines, celle-ci n'est point parfaite. Elle peut subir des réformes et de nouvelles dispositions. Mais tant qu'elle reste, elle reste ce qu'elle est, ayant droit au respect de tous les citoyens, grands et petits, riches et pauvres—de ceux qui ont mission de la faire exécuter comme de ceux qui doivent s'y soumettre. L'interpréter à la lettre peut être de l'argutie coloniale, la manipuler sans respect peut devenir un crime contre la nation. Et lorsqu'il faudra la modifier, ce ne sera point par correspondance entre Downing Street et Rideau Hall—cette époque est finie dès longtemps—mais par l'action libre et indépendante du parlement canadien et du parlement anglais, soumise à l'approbation du peuple du Canada.

Le lendemain du jour où s'embarqua le premier régiment, le Gouverneur assistait au concert de l'Hallowe'en à Montréal. Un monsieur du nom de Donald McMaster, avocat pratiquant, si je ne me trompe, offrit ses hommages à Son Excellence et trouva l'occcasion propice pour produire sa science légale. Il risqua l'opinion que suivant les dispositions de la loi sur la milice, le Gouverneur général du Canada pouvait prendre en personne le commandement de nos bataillons et les envoyer n'importe quand et n'importe où, suivant son bon plaisir. La rumeur ne dit pas ce que Son Excellence pensa de l'opinion du savant légiste. Mais, connaissant le respect sans bornes dont tous nos gouverneurs ont fait preuve, depuis cinquante ans, à l'endroit de nos institutions représentatives, je suis convaincu que Son Excellence partage entièrement mon avis sur la valeur de cette opinion : C'est une interprétation tory de la loi. Au temps de Charles Ier, le roi était le roi sans le parlement et au-dessus du parlement. Mais l'infortuné monarque et tous ses successeurs ont compris que le parlement veut dire le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. Et de nos jours, le roi, ou la reine, ou le Gouverneur général, chaque fois que leurs noms augustes apparaissent aux livres de la loi, doivent toujours se lire: Le Gouverneur général ou la Reine, ou le Roi, "par leurs aviseurs"—c'est-à-dire par le comité exécutif d'un parlement responsable au peuple. Que les savants interprètes de la loi ne l'oublient jamais !

Quand les plus hautes autorités ont ainsi négligé, oublié, ou même contredit cette clause déclarant qu'aucun précédent n'avait été créé, il est temps, je crois, M. le Président, que le parlement rafraîchisse la mémoire de ces autorités ; et c'est ce que je demande à la Chambre de faire ce soir.

Un mot, maintenant, en réponse à l'argument tant vanté, que l'opinion publique réclamait cette action. Mon honorable ami, le député de Laprairie et de Napierville (M. Monet), a prouvé, d'une façon assez concluante que l'opinion publique n'était pas aussi unanime que beaucoup de gens le pensent ou, plutôt, le prétendent. Le député de la division Saint-Jacques (M. Desmarais) a complété cette preuve par son discours éloquent, que les députés anglais de cette Chambre regrettent profondément, j'en suis certain, de n'avoir pu comprendre.

Sans revenir sur un débat clos, qu'on me permettre de dire que ces deux discours composent un témoignage irrécusable établissant que la voix presqu'unanime de la presse de la province de Québec, représentant toutes les nuances de l'opinion publique —depuis la vieille secte "rouge" jusqu'à l'école du "bleu" le plus foncé, aujourd'hui, cantonnée à Trois-Rivières—a parlé un langage d'une netteté indiscutable contre la participation du Canada à la guerre du Transvaal, et surtout contre le mouvement impérialiste. Inutile d'ajouter quoi que ce soit à cette preuve.

Evidemment, les journaux changent, comme le temps et les hommes. On a forcé les organes serviles des deux partis à mettre leur voix au diapason voulu ; mais il est encore de nombreux journaux qui résistent énergiquement au mouvement "jingo," ou qui ne s'y abandonnent qu'à regret. Et ces journaux ne sont pas tous publiés dans la province de Québec. Prenez le *Weekly Sun*, de Toronto ; le *Country and Citizen*, organe des associations ouvrières ; *La Vérité*, de Québec ; le *Westminster*, de Toronto, publication presbytérienne ; *Le Pionnier*, organe de M. Chycoine, conservateur bien connu, député à l'assemblée législative de Québec ; *Le Monde Canadien*, organe de l'honorable M. Nantel, commissaire des Travaux publics dans le dernier cabinet conservateur à Québec, et, aujourd'hui, député de Terrebonne à l'assemblée législative ; prenez même, à un moindre degré, *La Patrie*, de Montréal ; le *Daily Sentinel*, de Woodstock ; le *Telegraph*, de Québec ; le *Times*, de Hamilton ; le *Star*, de Toronto, et même le *Globe*, de Toronto. Assurément, tous ces journaux représentent quelque chose de l'opinion publique. On peut m'objecter que la plupart de ces organes, ceux surtout qui partagent plus complètement les vues que j'exprime, ont un tirage limité et représentent, par conséquent, une portion très restreinte de l'électorat ; tandis que les grands journaux quotidiens contrôlent la masse de l'opinion publique ou en reflètent les sentiments. Ne jugez pas un homme sur son apparence et n'appréciez pas l'influence d'un journal par son tirage! Mais, M. le Président, si l'on acceptait cette théorie absurde de jauger l'opinion publique par le tirage des journaux, ce gouvernement devrait abandonner le pouvoir sans hésitation ; car les deux journaux qui ont de beaucoup la circulation la plus étendue au Canada sont *La Presse*

et le *Star*, de Montréal, faisant tous deux la lutte au ministère. On ne doit pas oublier que le peuple achète ces journaux, le *Star* surtout, à cause des nouvelles, des caricatures et des récits sensationnels qu'on y trouve. Qui songea jamais à lire le *Star*, de Montréal, pour y trouver une idée ou un principe? Autant vaut étudier le chinois dans une grammaire allemande et un dictionnaire français. Et puis, il y a deux sortes d'opinions publiques : il y a l'opinion des hommes qui parlent et qui vocifèrent ; il y a l'opinion de ceux qui pensent, qui étudient, qui travaillent et qui paient. Cette dernière opinion se fera peut-être entendre plus tard, lorsque millions sur millions se seront accumulés dans notre budget pour aller faire la guerre en Afrique, en Asie, en Océanie—surtout, si le parti qui domine aujourd'hui l'Angleterre doit rester au pouvoir. J'espère, pour l'avenir de mon pays, que le moment n'est pas éloigné où les "Little Englanders," qui ont fait la métropole ce qu'elle est, reprendront bientôt la direction des affaires d'Angleterre.

Mais en supposant même que la vague de l'opinion publique se porte dans une direction quelconque, faut-il vraiment qu'un gouvernement suive le courant sans y résister ? Il est vrai que, sous un régime démocratique, nous sommes les serviteurs du peuple ; mais le devoir nous incombe aussi de renseigner et d'instruire le peuple ; et c'est là ce qui fait la différence entre une saine démocratie et une démagogie sans principes. Et si j'accuse le gouvernement, ce n'est pas tant d'avoir cédé de guerre lasse devant ce qu'il appelle l'opinion publique, mais parce qu'il a négligé d'éclairer cette opinion par ses organes et ses partisans.

Le problème sud-africain était entièrement inconnu au Canada, en droit et en fait. A part quelques spécialistes et quelques érudits, qui connaissait le Transvaal au Canada, il y a quelques mois à peine? Les journaux dont j'ai parlé publièrent quelques articles—les uns très documentés, les autres moins sérieux—contre l'intervention du Canada. Mais pendant des semaines et des mois, la presse "jaune", enrégimentée par le *Star* de Montréal, emplissait ses colonnes d'articles furibonds et de copieuses reproductions de la presse "jingo" d'Angleterre ; tandis que nos journaux libéraux-anglais n'offrirent point ou ne présentèrent que très incomplètement la contre-partie de cette question si bien traitée par les organes modérés du parti libéral de la Grande-Bretagne. On prodigua des arguments en faveur de la guerre à toutes les nuances d'opinion. Le *Star* de Montréal, le *News*, de Toronto, et d'autres feuilles du même genre, allèrent jusqu'au point d'en appeler aux Canadiens-français et aux Irlandais catholiques sur le terrain religieux, versant des torrents de larmes hypocrites sur les persécutions que les Boers faisaient subir à leurs concitoyens catholiques. Il est très intéressant de comparer ces pieuses homélies aux textes officiels. Prenez, par exemple, le rapport de la conférence de Blœmfontein qui remplit neuf colonnes, petit texte, du *Times* de Londres. Les séances durèrent cinq ou six jours ; on y traita maintes questions : le suffrage, la représentation au Volksraad, les lois de conscription, le monopole de la dynamite, les impôts sur l'or—mais pas un mot des persécutions contre les catholiques. Par bonheur pour les Uitlanders catholiques-romains, quelques bons torys canadiens se sont souvenus de leurs souffrances. Lorsque la guerre sera terminée, le gouvernement britannique appellera sans doute M. Dalby ou peut-être même le député de York-ouest (M. Wallace) à siéger comme commissaires chargés spécialement de faire rendre justice aux catholiques romains du Transvaal.

Je m'étonne même qu'après avoir subi cette campagne frénétique de la presse dirigée tout entière dans le sens de l'intervention, le peuple ne se soit pas livré à un déploiement de jingoïsme plus tapageur encore. Je ne m'explique cette modération qu'en rappelant ce que j'ai déjà dit : c'est que les journaux à grand tirage, couverts de caricatures et de titres retentissants, ont moins d'influence sur le peuple que sur ses députés et ses gouvernants.

Un excellent petit journal, ni français, ni canadien-fançais, un journal anglais publié dans l'Ontario, l'*Independent*, de Bobcaygeon, a peint la situation sous son aspect le plus vrai et le plus pittoresque, au moment même ou le cabinet lança son décret. Voici ce qu'il en disait :

> L'esprit public est dans un état dangereux. Des spasmes nerveux se manifestent ; et, cette fois, c'est la presse tory qui, pour des fins politiques, énerve le tempérament public. On soulève une tempête afin d'envoyer une petite armée combattre les Boers. M. Laurier dit que celui qui sent le besoin d'aller se faire trouer par les balles boers est libre de le faire ; mais que s'il s'agit de faire encourir par le gouvernement le coût d'une expédition militaire en Afrique, il est impossible de le faire sans l'autorisation des représentants du peuple. M. Laurier parle bon sens absolu.... Le Canada éprouve en ce moment le besoin urgent d'une douche rafraîchissante ; si on la lui refuse, il subira bientôt les attaques d'une hystérie militaire aigüe dont il ressentira les effets pendant plusieurs années. Si M. Laurier est l'homme d'Etat qu'on voit en lui d'habitude, il devra appliquer un glaçon sur la nuque du Canada et l'y maintenir fermement, même si le Canada regimbe et l'égratigne.

Accordons un instant, pour les besoins de la discussion—je m'y refuse autrement—que le *Star*, de Montréal et sa séquelle de bruyants imitateurs représentent vraiment l'opinion publique. Va-t-on prétendre que dans un pays britannique, jouissant d'une constitution libre, les gouvernements peuvent ou doivent se laisser guider par des articles de journaux et des caricatures sensationnelles? Je sais que M. Chamberlain inaugure en Angleterre une politique nouvelle dont le leader de l'opposition (sir Charles Tupper) se fait le prophète au Canada. Sous ce régime, on ré-

duira les parlements aux proportions de cafés-concerts où les représentants du peuple n'auront qu'à siffler ou applaudir un programme varié de jeux acrobatiques, d'hymnes de guerre assourdissants et de chansons de nègres, qu'exécuteront les histrions placardés à l'affiche de la saison par les rédacteurs de la presse "jaune." Mais tant que nous ne serons pas mûrs pour cette forme idéale de gouvernement, je prétends que la seule base sur laquelle l'exécutif puisse s'appuyer pour traiter les questions de cette importance, c'est le parlement souverain de la nation, réuni en session régulière. Et lorsque la constitution doit subir un changement notable, il faut la sanction du peuple.

Cette doctrine est-elle fausse, indigne d'un vrai citoyen britannique et infidèle à la noble Couronne qui garantit au peuple de la Grande-Bretagne la jouissance de ses libertés constitutionnelles?

Si vraiment oui, que ce gouvernement libéral, que la majorité libérale de cette Chambre le déclarent ce soir, en rejetant ma proposition! Mais j'affirme que, s'ils en agissent ainsi, ils perdront tout droit de s'appeler libéraux. Ils pourront conserver l'étiquette mais ce ne sera plus qu'une enseigne trompeuse ; ils auront renié le principe même sur lequel fut fondé le libéralisme anglais ; ils auront foulé aux pieds les doctrines qui donnèrent naissance au libéralisme canadien et pour le triomphe desquels luttèrent si longtemps les ancêtres politiques des hommes à qui le peuple du Canada a confié pour cinq ans l'administration de la chose publique. Je ne suis pas seul à parler, moins seul encore à penser ainsi. Le 4 novembre, le *Globe*, de Toronto publiait un article sur "l'Avenir du Canada" ; c'est, à mon sens, la meilleure justification possible de mon attitude. Au reste, après l'avoir lu, j'écrivis au rédacteur du *Globe*, que s'il eût assisté à quelques-unes des réunions publiques où je rencontrai les électeurs de Labelle, je pourrais l'accuser de plagiat. L'article est long : je me bornerai à en citer les passages les plus remarquables:

Si un gouvernement usurpe aujourd'hui les pouvoirs du parlement, l'effet pourra s'en faire sentir même lorsque les événements actuels seront du domaine de l'histoire. Tout Canadien, jaloux de l'honneur et de la prospérité de son pays, doit tenir aux pouvoirs et à l'indépendance du parlement ainsi qu'à la liberté de ses discussions. L'un des plus sérieux dangers qui menacent le régime parlementaire, ici, comme en Grande-Bretagne, c'est la tendance à accroître la force de l'exécutif aux dépens du parlement.... Il serait dangereux aussi de laisser le gouvernement tomber dans l'habitude d'agir sur de simples expressions d'opinion publique. On peut dire qu'aujourd'hui ces expressions sont tellement chaleureuses et spontanées qu'il n'y a aucun danger à étendre les limites des pouvoirs constitutionnels. Mais nous pouvons tous, libéraux et conservateurs, concevoir qu'un gouvernement sans scrupule—appartenant sans doute à l'autre faction politique—fasse un usage retors et dangereux de ce pouvoir d'action mû par une opinion publique s'exprimant dans les journaux et dans les réunions publiques. "Ne tolérez le vieux roi sous aucun nom." Le parlement est fait pour la discussion ; c'est l'endroit où l'on peut décider des grandes questions publiques sous la garantie réelle de l'ordre et de la liberté.... La fidélité à la Reine ne veut pas dire fidélité à Gladstone ou à Salisbury, à Chamberlain ou à Morley, à des hommes que le peuple peut rejeter au scrutin, ni aux partis, libéral ou conservateur, de la Grande-Bretagne. Nos ministres doivent prendre leurs instructions non des ministres de Westminster, mais du parlement du Canada, dont ils sont un comité et auquel ils sont exclusivement responsables.

Je ne puis croire qu'une opinion publique aussi irrégulièrement manifestée ait pu être le seul ni même le principal mobile qui ait imposé au gouvernement ce changement soudain d'attitude. Qu'arriva-t-il entre le 3 et le 13 octobre? On reçut une dépêche de M. Chamberlain. Nous possédons, ou au moins nous sommes censés posséder, aujourd'hui, toute la correspondance échangée entre les autorités britanniques et coloniales. Qu'y voyons-nous? Nous constatons que le Canada n'a pas offert de secours à la Grande-Bretagne ; pas plus que les colonies de Victoria, des Nouvelles-Galles du Sud, de l'Australie du Sud, de la Tasmanie et de l'Australie Occidentale. En somme, les gouvernements ou les parlements de deux seules colonies autonomes firent des offres —à la Nouvelle-Zélande et au Queensland—et nous verrons dans un instant quel en fut le résultat. Au Canada, le colonel Hughes offrit d'organiser un service volontaire ; ses propositions furent transmises au gouvernement britannique et M. Chamberlain les déclina poliment—une preuve additionnelle qu'on n'avait pas besoin de secours. Ensuite, M. Chamberlain expédie sa dépêche au gouvernement canadien, acceptant des offres qu'on ne lui a jamais faites, indiquant les règles à suivre pour l'enrôlement des troupes, la date du départ, etc., etc. Une singulière méthode de correspondance, en vérité, qui permet d'adresser une réponse à une lettre qui n'a jamais vu le jour! Mais je présume que tout ceci fait partie de la politique nouvelle et de la nouvelle diplomatie. Le ministre des Travaux publics (M. Tarte) a considéré cet étrange document comme une invitation à nos troupes. Après tout, M. le Président, j'en suis arrivé à la conclusion que mon nom ne figurerait point sur la prochaine liste de décorations impériales. Je me risque à relancer l'honorable ministre (M. Tarte), et je déclare que nous sommes en face d'une réquisition de troupes armées. Je reconnais que le mot "réquisition" n'est pas là ; mais il y a d'habiles façons d'atteindre son but, en ces jours de nouvelle politique et de nouvelle diplomatie. Après qu'un agent de Downing-Street a arraché au parlement une expression hâtive d'opinion, on met à l'œuvre la presse du pays, je devrais dire la presse reptile ; on quémande des offres individuelles, puis on les refuse ; on envoie alors au gouvernement canadien une lettre qu'on a fait publier au préalable dans les journaux de Londres, acceptant des offres qui n'ont jamais été faites ; et l'on fixe une date d'envoi assez rapprochée pour ne pas

permettre de convoquer le parlement. On ne laisse pas même le temps d'une saine réflexion, et l'on place le gouvernement entre deux alternatives : obéissance immédiate et complète, ou refus entraînant l'accusation de déloyauté et de haute trahison qu'on aurait répandue à l'envie par tout l'empire. Cette politique peut être nouvelle dans ses manifestations, M. le Président ; mais c'est le même esprit d'autrefois, c'est le gouvernement par Downing-Street, et, moi, je n'en veux plus. Et lorsque le gouvernement canadien eût accompli son acte de soumission, on n'a tenu aucun compte des restrictions qu'il avait faites en l'accomplissant, afin de pouvoir dire au peuple du Canada qu'il n'avait pas violé l'indépendance du parlement. On a confondu le décret du cabinet canadien avec les documents analogues par lesquelles les colonies australiennes offrirent des secours autorisés par leurs parlements. Toutes ces actions coloniales n'ont reçu qu'une seule et même interprétation : c'est le premier pas vers la fédération impériale.

Afin d'envisager sous son jour réel ce vaste plan d'organisation, il est à propos, je crois, d'examiner un instant comment on en a jeté les bases dans les autres colonies autonomes. Nous avons sous les yeux les dépêches échangées entre le gouvernement britannique et les diverses colonies, et qu'y lisons-nous? D'abord, on a refusé toutes les offres provenant de colonies de la Couronne —il était facile de compter sur celles-ci dès qu'on le jugerait à propos. Ce qu'on voulait, c'était des offres des colonies autonomes—pas d'offres individuelles, rappelez-vous. On avait accepté des secours de ce genre, lors de l'expédition du Nil ; mais cette fois on les refuse ; on les refuse au Canada ; on les refuse également à Victoria et aux Nouvelles-Galles du Sud. Ce ne sont pas des hommes ni des armées qu'on veut ; mais un engagement direct du gouvernement de chacune des colonies autonomes, afin de pouvoir en tirer des secours armés chaque fois que le gouvernement britannique en aura besoin. Il est d'autres faits que l'on ne trouve pas dans la correspondance mais que j'ai puisés à d'autres sources ; ces faits se rapportant à l'expédition des régiments australiens, il est bon, je crois, de les faire connaître ici.

Inutile de démontrer combien notre position est différente de celle de la Nouvelle-Zélande et des colonies australasiennes. D'abord, ces colonies n'ont été entraînées dans aucune guerre ; tandis que le Canada a dû prendre part, grâce à une mauvaise politique britannique, à deux guerres onéreuses contre les Etats-Unis. Ensuite, les colonies australiennes sont facilement exposées à l'attaque des grandes nations européennes, tandis que nous sommes à l'abri de toutes les puissances sauf des Etats-Unis ; et je crois que la marine anglaise ne peut nous offrir une protection aussi efficace que celle qu'elle accorde à l'Australie. Je sais bien que les colonies australiennes ont fourni une légère contribution à la marine de l'Angleterre ; mais, si mes renseignements sont exacts, cette contribution s'est réduite au vote de certains deniers pour aider à la construction de quelques navires qui ne peuvent sortir des mers australiennes, ou du moins, qui ne peuvent servir qu'à la défense de l'Australie. C'est un point qu'il vaut la peine de considérer. A mon avis, cette contribution de l'Australie est bien faible, si on la compare aux sacrifices énormes que nous nous sommes imposés pour la défense de l'empire, lorsque nous avons construit le chemin de fer Canadien du Pacifique, et lorsque nous sommes prêts à payer notre part du coût du câble transpacifique. Enfin, l'Australie entretient des relations commerciales constantes avec l'Afrique du Sud. Les Uitlanders du Transvaal, cause apparente de cette guerre, contiennent un nombre assez considérable d'Australiens. A tous les points de vue, l'Australie a, dans ce conflit, un intérêt immédiat que le Canada n'y peut trouver. Voyons maintenant comment les colonies australiennes ont envisagé la question.

Lorsque l'imbroglio du Transvaal commença à prendre des proportions aigües, les premières offres de secours ne vinrent pas du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, comme on l'a dit souvent, mais du gouvernement du Queensland qui les formula le 11 juillet dernier. Mais lorsque, trois mois plus tard, le parlement du Queensland fut saisi de la question et appelé à ratifier l'acte du cabinet, il s'éleva un débat animé et M. Drake, le leader de l'opposition, déclara que :

> La loi de l'armée de défense stipulait nettement que l'armée défensive de Queensland ne pouvait être envoyée en service actif en dehors de l'Australie.

On proposa une résolution censurant le gouvernement qui avait fait des offres sans le consentement des Chambres, malgré que ces offres eussent été faites sujettes à la sanction du parlement. Le vote de censure fut proposé et défait par 11 voix de majorité seulement, le scrutin étant de 39 contre 28 ; et trois ou quatre partisans du ministère se levèrent et déclarèrent qu'ils blâmaient le gouvernement, qu'ils approuvaient la résolution de censure, mais qu'ils votaient avec la majorité dans la seule crainte de renverser le ministère. La même crainte existe peut-être dans cette enceinte! On peut donc affirmer qu'au Queensland la majorité des représentants du peuple s'opposait à la participation à cette guerre.

A la Nouvelle-Zélande, le parlement lui-même offrit les secours de la colonie, en septembre ; cinq députés seulement votèrent contre la proposition. La raison que le premier ministre donna à l'appui de sa proposition mérite d'être signalée : " Ce mouvement, dit-il, est le premier pas vers la fédération de l'empire."

Dans les Nouvelles-Galles-du-Sud et à Victoria, les gouverneurs, lord Beauchamp et lord Brassey, semblent avoir dirigé le mouvement. Ils communiquèrent au gouverne-

ment britannique des offres individuelles que M. Chamberlain accueillit avec une grande condescendance sans les accepter d'ailleurs, tout comme il avait fait avec nous. Les gouvernements de ces deux colonies ne firent aucune offre. Dans l'Australie-du-Sud, rien ne fut fait, ni par les autorités, ni par les citoyens, et l'attitude du parlement manifesta plus tard le sentiment populaire de cette colonie. Néanmoins le 30 octobre, M. Chamberlain accepta avec reconnaissance de ces trois colonies des offres qu'on n'avait pas faites officiellement dans deux d'entre elles et que personne n'avait formulées dans la troisième. Cette dépêche porte la même date que celle qui nous fut adressée. On s'étonna, là comme ici, des termes de cette lettre. Chose singulière, cette dépêche ne fut pas adressée à la Tasmanie ni à l'Australie Occidentale qui n'avaient offert aucun secours à l'empire. En réalité, ces deux colonies sont les seules où toute l'organisation semble avoir été parfaitement régulière. C'est sans doute ce qui explique pourquoi on les a traités avec une courtoisie parfaite. Peut-être aussi, M. Chamberlain, dûment renseigné par ses agents, jugea qu'il n'était pas nécessaire d'exercer sur ces deux colonies une pression extraordinaire. Il ne paraît pas, en effet, que les propositions de guerre aient subi la moindre entrave dans les parlements de ces deux colonies. En tout cas, ce fut des parlements et non des gouvernements que vinrent les offres, et le bureau colonial les accepta dans les mêmes termes que ceux de la dépêche adressée aux colonies qui n'avaient rien offert. Seulement, en Tasmanie, on trouva qu'il suffisait, pour plaider fidélité, d'envoyer 80 hommes au lieu d'un détachement complet de 125 hommes, et on le fit comprendre nettement à M. Chamberlain.

A Victoria et dans la Nouvelle-Galles-du-Sud, les choses ne se sont pas faites spontanément. Sir Georges Turner et M. Lyne, premiers ministres de ces colonies, furent, de même que notre gouvernement, taxés d'hésitation. Le 2 octobre, sir Georges Turner disait ce qui suit :

> Surtout, qu'on se le rappelle, la sécurité de l'empire n'étant aucunement menacée, ce dernier n'a pas besoin qu'on lui vienne en aide.... Tout ce qu'exige la mère patrie, c'est une preuve de notre sentiment de solidarité à son égard, et cette preuve, deux cents soldats peuvent, tout aussi bien que deux mille, la lui fournir.

Le même jour, M. Lyne disait :

> Qu'on lui avait adressé plusieurs lettres insinuant que, pour n'avoir pas fait dire immédiatement aux journaux qu'il consacrerait beaucoup d'argent à l'expédition de troupes au Transvaal, il s'était rendu coupable d'infidélité....
>
> Que le major général était à discuter le point avec les officiers qui exerçaient le commandement dans les autres colonies ;
>
> Que, d'après lui, s'il fallait expédier des troupes, l'organisation et l'envoi d'un régiment devait dépendre de l'initiative commune de toutes les colonies australiennes, mais qu'il n'y avait pas lieu à l'action indépendante de chaque colonie.

Commentant ces déclarations, l'*Argus*, de Melbourne dit, sur un ton quelque peu mélancolique :

> Cette question ne paraît pas enthousiasmer sir Georges Turner, mais il est tout feu comparé à M. Lyne dont le doute et la temporisation jettent une douche d'eau froide sur le mouvement.

Cela ne semble pas avoir inquiété outre mesure le premier ministre de la Nouvelle-Galles-du-Sud. En effet, à quelques jours de là, il ajoutait qu'il ne voulait pas engager la responsabilité de la colonie sans la convocation préalable du parlement. Chose remarquable, M. Lyne, représentant la colonie loyale entre toutes, la seule qui eût fourni des recrues à l'armée anglaise dans une guerre antérieure, n'a jamais oublié les droits du parlement. Toutes ses dépêches contiennent ces mots: "Sujet à l'approbation du parlement."

Comme on vient de le voir, M. Lyne parle aussi d'une conférence de tous les commandants de milice. Là, comme ici, les majors généraux et les gouverneurs généraux ont pris à cette affaire une part des plus actives. Ils ont voulu organiser un fort contingent d'Australiens, mais le succès n'est pas venu couronner leurs efforts, et ce, pour l'excellente raison que, de leur propre aveu, les colonies ne sont tombées d'accord, ni sur le principe de l'intervention ni sur les proportions à donner au mouvement.

Enfin, les parlements de Victoria et de la Nouvelle-Galles-du-Sud votèrent l'organisation et l'envoi de régiments, mais non sans avoir eu à essuyer, de la part des députés qui y représentaient les classes ouvrières, une opposition acharnée.

A ce sujet, je me permettrai de citer aux grands loyalistes de cette Chambre qui dénoncent comme coupables de trahison mon honorable ami de Laprairie (M. Monet) et moi-même, un passage du discours prononcé à la Chambre d'Assemblée de Sydney, non pas par un Canadien-français, mais, si je ne me trompe, par un Anglais de naissance, M. Holman.

Voici ses paroles :

> Quand mon pays se trouvera engagé dans une guerre où il s'agira pour lui de faire triompher la justice, je serai heureux d'applaudir à son action ; mais la guerre que vient d'entreprendre la Grande-Bretagne est la plus injuste de toutes celles qu'elle ait faites jusqu'à ce jour ; aussi, je l'espère, la Grande-Bretagne va-t-elle subir une défaite.

Au sein de la législature de Victoria, M. Murray a accusé l'Angleterre de faire la guerre "dans le but d'obtenir aux Uitlanders des privilèges électoraux qu'elle refuse à ses propres sujets."

Mais c'est dans l'Australie du Sud que la lutte s'est faite avec le plus d'acharnement. Malgré les efforts du ministère pour faire accepter sans discussion par l'assemblée le projet de l'expédition d'un régiment, l'opposition réussit à obtenir l'ajournement de la Chambre par le vote prépondérant du président.

Dût cette Chambre se trouver dans une situation analogue, je ne voudrais pas, M. le Président, que cet exemple vous servit de précédent !

La discussion se poursuivit pendant quelques jours; un député alla jusqu'à dire qu'il prendrait les armes plutôt pour les Boers que pour les rapaces Uitlanders. On adopta finalement la proposition à une majorité de six voix, tandis qu'au conseil législatif, elle ne dût son succès qu'au seul vote prépondérant du président.

On a offert d'envoyer un deuxième régiment. Voyons comment la proposition fut accueillie là-bas. Au commencement de novembre—coïncidence étrange—le ou vers le même jour où lord Minto télégraphiait à M. Chamberlain que son gouvernement offrait un autre régiment. M. Lyne tentait une démarche analogue en Australie. Il rencontra l'approbation de sir Georges Turner. Mais. l'Australie du Sud et Queensland répondirent assez froidement. M. Dixon, le premier ministre de cette dernière colonie, envoya le télégramme suivant:

Nous avons déjà assez prouvé notre loyauté ; nous ne sommes pas tenus d'en faire davantage maintenant.

Au nom de son gouvernement, le trésorier de l'Australie du Sud répondit :

Nous croyons avoir fait jusqu'ici assez ample preuve de notre loyauté, pour ne pas envoyer d'autre régiment. D'ailleurs, il n'est rien survenu depuis qui soit de nature à nous faire voir qu'il en est besoin. C'est pourquoi nous croyons ne pas devoir nous joindre à l'action proposée.

Evidemment, ces deux gouvernements ne tenaient pas à tenter de nouveau l'épreuve que leurs parlements venaient de leur faire subir.

Je crois avoir démontré sans conteste combien fausse est la légende de cet enthousiasme délirant qu'on attribue à toutes les autres colonies. Il est bien vrai que les gouverneurs généraux parlent souvent dans leurs dépêches, d'explosions d'enthousiasme et de patriotisme ; mais, à mon avis, les discours et les votes des représentants du peuple traduisent mieux les sentiments du peuple que les communications officieuses des gouverneurs. Même à leur point de vue impérialiste, nos grands patriotes canadiens commettent une erreur profonde lorsqu'ils prétendent que toutes les autres colonies ont devancé le Canada. Si notre gouvernement a été le dernier à offrir le premier régiment, il a, le premier, offert le second, et il reste seul, premier et dernier, à offrir, équiper et envoyer deux régiments sans le concours ni l'autorisation des Chambres.

Je crois avoir réussi également à faire voir de quelle façon extraordinaire le secrétaire colonial a mené toute cette affaire, et avec quel zèle l'ont appuyé les représentants du gouvernement anglais dans chacune des colonies. Si nous connaissions la correspondance secrète échangée entre Downing street et les gouverneurs de toutes les colonies, nous y verrions d'étranges choses. Mais nous en connaissons assez pour nous permettre de dire que M. Chamberlain a profité de l'explosion de patriotisme qui s'est produite dans toutes les parties de l'empire, pour activer la réussite d'un projet depuis longtemps caressé : la participation du Canada aux guerres de l'empire ; ou, en d'autres termes, la fédération militaire de la Grande-Bretagne et de ses colonies. Que notre gouvernement a hésité à subir cette pression, je l'admets et je l'en approuve. Je ne m'étonne pas d'ailleurs, que les chefs du parti et les héritiers politiques des grands hommes qui ont si longtemps combattu pour la conquête et la conservation du gouvernement autonome, soient entrés à contre-cœur dans cette voie nouvelle. Sans égard à cet article de l'arrêté ministériel, qui veut que leur action ne soit pas considérée comme un précédent, le premier ministre a avoué que cette voie venait d'être ouverte et que l'air ambiant nous forçait, en quelque sorte, à y entrer. Il a, d'ailleurs, ajouté que le Canada doit garder son indépendance d'action et le droit d'apprécier chacun des conflits qui pourront surgir.

J'applaudis ces paroles, et je sais qu'en les prononçant, l'honorable ministre est sincère. Du reste, elles sont conformes aux doctrines qu'il a prêchées toute sa vie.

Mais comment va-t-il résister à l'influence de Downing-street? Il était sincère aussi, lorsque, le 3 octobre, il déclara qu'il ne prendrait aucune part à cette guerre ; et dix jours après, son gouvernement décidait d'y participer. Et puis, les gouvernements changent ; si celui-ci n'a pas été capable de résistance, un autre le sera-t-il davantage ?

Mais enfin, admettons que l'on nous laisse le droit d'exercer notre discrétion dans chaque cas ; comment le cas nous serait-il soumis et la décision rendue? La procédure sera-t-elle celle que nous avons suivie dans le cas actuel? La cause sera-t-elle soumise un vendredi après-midi, et jugée sans contestation le lundi suivant, par un arrêt dicté par un agent de Downing-street? Et cet arrêt sera-t-il exécuté pendant la vacance, par un décret ministériel qui décidera d'une dépense de plusieurs millions, ne laissant au parlement que le privilège illusoire de ratifier l'action lorsqu'il n'est plus temps de l'empêcher ?

Est-ce bien sur ces bases que la Grande-Bretagne et ses colonies autonomes vont conclure cette glorieuse alliance de nations libres, unies pour la paix et pour la guerre? Ces conditions, M. le Président, je les trouve également indignes de la mère patrie et de ses enfants ; elles constituent à mes yeux un outrage à l'intelligence, au caractère et à la fidélité des hommes libres qui ont fait du Canada le joyau le plus précieux de la Couronne britannique.

Je ne veux pas m'étendre sur cette question de l'impérialisme : c'est un vaste problème que l'on ne saurait résoudre avec cette désinvolture qui caractérise les disciples que la presse "jaune" compte dans cette Chambre. Mes opinions à ce sujet se

rapprochent beaucoup de celles de M. Morley, et, je pourrais ajouter, de celles de l'honorable député d'Elgin-ouest (M. Casey). Je n'aime pas le mot empire. Il évoque l'idée de Césarisme, de Napoléonisme, de domination et de régime militaires, toutes choses qui frappent désagréablement mon oreille de libéral britannique. En outre, il nous annonce les corvées du militarisme. Le militarisme! Le plus grand malheur qui ait fondu sur l'Europe moderne! A quoi attribuer le merveilleux développement des Etats-Unis, et l'arrivée sur leur sol de ces millions de cultivateurs et d'ouvriers européens fuyant la conscription et l'impôt militaire? C'est sans contredit la situation particulière de la République Américaine, mise à l'abri de ces calamités par son éloignement des rivalités constantes qui tiennent suspendue sur la tête de l'Europe une perpétuelle menace de guerre?

Aujourd'hui, les Etats-Unis regorgent de capitaux et de population, et de plus ils s'orientent vers le régime militaire, eux aussi. Nous étions à la veille de leur succéder dans l'importation d'immigrants et de capitaux. Mais si, avant d'avoir atteint notre entier développement, nous prêtons nos épaules au joug du militarisme, trop lourd pour les nations qui jouissent de leur pleine vérilité, nous mettons des entraves à notre progrès. Et certes, ce n'est pas là le meilleur service que nous puissions rendre, ni à nous-mêmes, ni à l'Angleterre, ni à ce qu'on appelle aujourd'hui l'empire.

Mais, pour déterminer notre participation aux guerres de l'Angleterre, on présente assez souvent un argument que je veux combattre immédiatement. On dit que nous avons atteint cette phase de notre existence nationale où nous devons rendre à l'Angleterre un peu de ce qu'elle a fait pour nous.

On m'a accusé d'égoïsme, on a dit que je voulais tout recevoir et ne rien donner. Un journal d'Ottawa a même prétendu à ce propos que ce n'était pas ma fidélité mais mon sentiment d'honneur qui était discutables. S'il s'agit du passé, je ne crois pas qu'il soit opportun d'en faire le bilan aujourd'hui. Je ne sais encore quel résultat j'y trouverais; mais il me semble que mes conclusions ne s'éloigneraient guères de celle de l'honorable ministre du Commerce qui trouve que l'Angleterre doit au Canada plus que le Canada ne doit à l'Angleterre. A tout événement, ce que je sais, c'est que le Canada, depuis qu'il est colonie anglaise, n'a jamais été pour la Grande-Bretagne une cause de guerre ; mais, par contre, une mauvaise politique anglaise, sévèrement condamnée par les plus grands hommes d'Etat de la Grande-Bretagne, a jeté le Canada dans deux conflits armés contre les Etats-Unis et fait de son territoire le théâtre des hostilités.

Nous avons été menacés d'un autre conflit durant la guerre de sécession, grâce aux déprédations commises par des vaisseaux anglais ; et lorsqu'on régla le différend, les dommages furent soldés en bonne partie à nos dépens. C'est du moins ce que sir John Macdonald déclara, et on en trouve la preuve évidente dans sa biographie et sa correspondance.

Parlons maintenant de nos frontières : une portion notable de notre territoire a été cédée aux Etats-Unis ; et le diplomate anglais qui signa le traité d'abandon aurait dit, rapporte-t-on, qu'il n'entendait pas chicaner au sujet de quelques degrés de latitude. Nous ne connaissons pas encore ce que les amendements au traité Bulwer-Clayton nous feront sacrifier sur l'autel de l'impérialisme ; mais nous savons que la définition des droits de la France sur les côtes de Terreneuve, menace constante contre la paix dans le golfe Saint-Laurent, est ajournée dans l'intérêt de la "Greater Britain". La population de la Colombie Anglaise se plaint de l'invasion chinoise et japonaise, mais l'honorable leader de l'opposition (sir Charles Tupper) lui a conseillé de ne pas contrarier le Japon tant que la guerre africaine de M. Chamberlain ne sera pas terminée.

On nous dit que l'Angleterre a sauvé les Etats-Unis d'une coalition européenne durant la guerre hispano-américaine ; de là la neutralité actuelle de la république dans l'Afrique australe ; de là, aussi l'acquiescement des Etats-Unis au règlement par arbitrage des questions du Vénézuéla et de Samoa. Nous avons fait notre petite manifestation d'amitié lors de cette guerre. A la demande du ministère des colonies, nous avons permis aux cannonnières américaines de traverser nos canaux et nos rivières, contrairement aux traités existants. Nous nous sommes constitués les gendarmes de M. McKinley, en expulsant des fonctionnaires espagnols, réfugiés sur notre territoire. Cependant, chose étrange, la gratitude de la république voisine, si manifeste envers sa sœur impériale, ne peut aller, non pas au point de nous accorder des faveurs—nous n'en demandons aucune,—mais seulement jusqu'à confier à un tribunal impartial l'interprétation d'un traité existant.

Mais, reprennent les impérialistes, qu'est tout cela en face de la protection constante que l'Angleterre nous accorde ? Elle taxe son peuple pour maintenir, à notre intention, une armée et une marine. Nous lui sommes un lourd fardeau ; ce serait une honte que de lui refuser notre aide.

Je nie que nous soyons un fardeau pour l'empire. Si, demain, le Canada entrait dans l'union américaine, l'Angleterre n'en serait pas moins obligée de garder tout son effectif de terre et de mer. Bien plus, pour garantir la stabilité de son prestige, il lui faudrait augmenter cet effectif. Si cet immense continent devenait inaccessible à ces navires, comme il le serait dans les circonstances que je viens de signaler ; s'il leur était impossible d'y aborder, ne fusse que pour y prendre une tonne de charbon ou un espar, bien loin de se trouver en meilleure condition, l'Angleterre n'en serait que plus faible. Sa puissance sur le Pacifique, ses possessions dans la Chine et dans l'Inde seraient mises en danger et son prestige comme nation subirait une très grave atteinte. Si le Canada cessait de lui appartenir, non seulement l'Angleterre ne dépenserait pas moins pour le ser-

vice diplomatique, pour la marine et pour l'armée, mais elle se verrait même dans l'obligation d'ajouter aux impôts qui pèsent aujourd'hui sur son peuple. Donc, je nie que nous soyons pour elle un fardeau. Non, l'Angleterre ne dépense pas, dans tout le Dominion, une seule livre sterling à l'avantage des Canadiens.

Les paroles que je viens de citer ne sont pas de moi. Elles sont tombées de lèvres dont on ne saurait soupçonner la fidélité, ou le loyalisme, ou l'impérialisme. Elles furent prononcées, il y a un peu plus de six ans, par un ancien ministre de la Couronne, un baronnet, grand'croix de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-George, membre de la Ligue de la Fédération impériale. Il était alors Haut-commissaire du Canada en Angleterre ; il est aujourd'hui leader de l'opposition dans cette Chambre : son nom est sir Charles Tupper.

En outre, j'affirme que nous avons contribué généreusement à la défense de l'empire, plus même que toutes les autres colonies réunies. Je prétends encore que le meilleur moyen de contribuer à cette défense consiste, pour nous, non pas à expédier des soldats, le meilleur de notre sang, aux quatre coins de l'univers, mais à fortifier notre propre territoire, à développer nos propres ressources, à retenir notre population et à attirer l'immigration étrangère. Et je suis heureux de constater, dans le même discours que je viens de citer, que cet homme éminent partage mon avis sur tous ces points. La citation est un peu longue, mais l'éloquence de l'honorable député est si convaincante que je n'ose pas mutiler ses paroles :

Je n'ai plus qu'un mot à dire au sujet de la défense de l'empire. On demande : " Mais pourquoi donc le Canada ne ferait-il pas servir ses propres ressources à la défense de l'empire, lui qui possède une marine marchande si considérable, dont il couvre toutes les mers ? " A cela je réponds que le Canada, sous ce rapport, fait absolument tout son devoir. Personne ne tient plus que moi à ce que s'exécute l'obligation indiscutable pour tout sujet britannique de contribuer au maintien de la défense de l'empire. Or, quelle partie d'une fortification a-t-on coutume de protéger, sinon la plus faible ? Ce point faible, où est-il ? en Angleterre, dans le Royaume-Uni, ou au Canada, ou en Australie ? Personne ne niera que si l'Angleterre était aux prises avec une des grandes puissances, l'ennemi dût tout d'abord l'attaquer du côté où il la croirait le plus faible ; c'est pourquoi, si l'on désire vraiment développer la force de résistance de l'empire et prévenir l'invasion, on doit s'occuper surtout du Canada. En vérité, il faut être ignorant des faits pour soutenir que cette colonie ne contribue en rien à la défense de l'empire ; à tout événement, je prierais ceux qui tiennent ce langage de vouloir bien jeter un regard sur quelques pages de ces livres si intéressants qu'on appelle les livres bleus.

Ensuite, ayant rappelé la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique et d'autres grands travaux publics dont l'exécution nous a coûté $180,000,000 et qu'il considère comme une contribution directe à la défense de l'empire, l'honorable baronnet ajoute :

Mais on pourrait me répondre que ce n'est pas dans ce but, mais dans un but de commerce qu'on a exécuté tous ces travaux. Mais alors, notre prétention n'en est que mieux motivée : ce qui importe surtout, au point de vue de la défense de cette colonie, une des plus considérables de tout l'empire, c'est qu'on réussisse à la peupler. Tout en étant de la nature d'une entreprise commerciale, ce chemin de fer transporte dans ce futur grenier du monde de vaillants colons qui, venus non seulement de la Grande-Bretagne, mais de la Scandinavie, de l'Allemagne et de l'Islande, défendront avec autant de courage que les Canadiens eux-mêmes les institutions de leur patrie d'adoption.

Puis, après avoir fait le calcul de ce que nous dépensons chaque année pour maintenir la milice et la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, l'orateur porte à $10,000,000 notre budget annuel consacré à la dépense de l'empire, et il termine par ces paroles :

N'est-ce pas là contribuer à la défense de l'empire ? Et quelle meilleure manière d'y contribuer que de dépenser, tous les ans, dix millions de dollars pour des fins qui importent autant au Canada qu'à l'Angleterre ? Tout ce qu'il me reste à vous dire, c'est que je devais saisir cette occasion—la seule que j'aie eue en ce pays—de traiter cette question de fédération impériale, et de signaler l'erreur trompeuse où tombent, d'après moi, ceux qui prétendent asseoir l'unité de l'empire sur une base qui doit plutôt servir à son effondrement qu'à la garantie de sa stabilité.

A l'exception de M. Morley, qui a déclaré à M. Chamberlain qu'il adoptait les méthodes les plus sûres pour ruiner l'empire, aucun homme d'Etat anglais ou canadien, jusqu'ici, n'a condamné le nouveau mouvement d'une façon plus concluante que ne l'a fait l'honorable chef de l'opposition, qui maintenant favorise, appuie, et s'efforce même de diriger ce mouvement au Canada.

Je reconnais volontiers les différences d'époque et de circonstances. En 1893, sir Charles Tupper cherchait à sauvegarder les intérêts du Canada à Londres ; en 1900, il est le chef d'un parti désemparé, il mendie des votes au Canada.

Il doit m'être permis, cependant, de partager l'avis du Haut-Commissaire sans que le leader conservateur me dénonce comme rebelle français.

Aux arguments convaincants de l'honorable baronnet, j'en ajoute un qui n'est, en somme, que le développement de sa théorie. Que le nouveau mouvement réussisse ; que l'action actuelle constitue un précédent—nous nous trouverons peut-être un jour en face d'une situation singulière. Supposons la Grande-Bretagne en guerre avec une puissance de première ordre : la France, l'Allemagne ou la Russie ; nous expédions dix mille, vingt mille, cinquante mille hommes, équipés et armés ; pendant que ces soldats marchent sur Paris, Berlin ou Saint-Pétersbourg—route peut-être aussi longue que celle qui conduit à Prétoria—un conflit s'élève entre les Etats-Unis et l'Angleterre ; la guerre est déclarée : je le demande aux impérialistes les plus féroces, qu'adviendrait-il du drapeau anglais dans l'Amérique du Nord?

Je ne le nie point, le nouveau mouvement me semble une attaque aiguë de mégalomanie complètement étrangère à toutes les traditions britanniqus. Qu'est-ce qui a fait l'Angleterre ce qu'elle est? Qu'est-ce qui lui a attaché toutes ses grandes colonies, sinon une politique de paix, d'industrie, de commerce, de décentralisation complète, militaire et civile, une politique où elle laissait à chaque colonie le droit et le pouvoir de développer ses propres ressources suivant sa situation particulière?

Oh! mais les temps changent! Oui, les temps changent et les hommes aussi, d'après ce que je puis voir. Mais les transformations, nationales ou individuelles, doivent s'opérer lentement, par degrés, et surtout d'une façon rigoureusement conforme au tempérament de l'individu ou de la nation.

Pour ma part, j'ai encore foi dans les hommes et dans la politique qui ont fait de l'Angleterre la terre classique de la paix et de la liberté. Ces hommes occuperont un rang plus élevé dans les annales de l'histoire que les dominateurs bruyants et ambitieux qui veulent faire participer l'Angleterre aux rapines territoriales auxquelles se livrent les autres nations!

Au Canada, j'ai encore foi dans les hommes et dans la politique qui en ont fait un pays uni sous un régime fédératif.

Je ne demande pas l'indépendance maintenant, ni d'ici longtemps. Non pas que l'indépendance ne soit, à mes yeux, la fin la plus légitime et la plus naturelle qui puisse attirer une colonie. Mais nous ne sommes pas encore assez pénétrés du véritable esprit libéral anglais qui doit inspirer le gouvernement responsable. Et les développements de la question actuelle me confirment fortement dans cette opinion. Si je voyais la constitution de mon pays livrée aux mains des éléments qui composent, aujourd'hui, nos partis politiques, je craindrais qu'ils n'en fissent " le plus monstrueux jeu de balle qui ait été."

On m'a demandé ce que je voulais. La réponse est courte et directe. Je veux qu'on respecte la constitution de mon pays telle qu'elle est, et je dis à ceux qui n'en sont point satisfaits : Si vous voulez la modifier, dites franchement ce que vous voulez. Ne venez pas au milieu d'une tempête populaire chercher à mettre le feu au temple.

M. Chamberlain et ses disciples fanatiques et ses apôtres inconscients nous conduisent à une révolution constitutionnelle dont personne ne peut prévoir les conséquences.

Je l'ai déclaré ailleurs et je le répète ici : mes objections à tout changement dans nos relations avec la Grande-Bretagne ne sont ni aveugles ni déraisonnables. Je ne demande qu'à me laisser convaincre. Mais j'appuie sur un point : Nous devons savoir exactement où nous sommes et où l'on nous conduit. Avant qu'une évolution ne s'opère, on doit établir nettement ce qu'on veut nous faire abandonner, et ce qu'on nous offre en retour. Et le parlement lui-même—et, à plus forte raison, son comité exécutif—n'a pas le droit d'engager l'avenir de ce pays sans connaître à fond le sentiment véritable du peuple.

Je veux être bien compris sur cette question de la sanction populaire. Je ne veux pas dire par là, qu'il suffirait à un parti politique d'émettre certaines idées vagues sur l'impérialisme et, reprenant le pouvoir après une discussion générale de notre politique, de prétendre que le peuple l'a autorisé à modifier dans ses parties vitales notre régime constitutionnel et notre état colonial. Qu'on soumette au parlement des propositions claires et nettes ; qu'elles soient discutées à fond et qu'un plébiscite dégageant la question de tous les autre débats politiques, la règle définitivement.

On a lancé aux quatre vents du ciel des flots d'éloquence pour louanger le régime britannique et ses effets salutaires. La plupart de ces opinions, je les partage d'ailleurs.

Mais rappelons-nous que les colonies britanniques ont été soumises à deux régimes différents : Le régime militaire et le régime constitutionnel. Le régime constitutionnel britannique est le meilleur qu'il soit possible d'appliquer à une colonie. Le régime militaire britannique n'a pas mieux valu que le même système, employé par les autres puissances européennes. Je ne parle évidemment que des temps modernes. Les soldats sont, après tout, les mêmes sous tous les drapeaux. Le sabre les a domptés et le sabre est pour eux le meilleur moyen de gouvernement. Le régime militaire, même entre les mains des gouvernants civils, a produit de plus grands désastres peut-être pour l'Angleterre que pour les autres nations. Ceci tient sans doute au fait que les possessions britanniques sont parsemées sur tous les continents ; mais la cause principale de ces désastres, c'est l'instinct remarquable de liberté individuelle qui caractérise l'Anglo-Normand aussi bien que l'Ecossais et l'Irlandais. Le régime militaire a tenu les Indes en ébullition pendant un siècle ; le régime militaire a fait perdre à l'Angleterre ses treize colonies d'Amérique ; il a semé et fécondé le germe du problème Sud-africain. Les républiques du Transvaal et de l'Orange furent conçues dans la haine à Schlachter's Nek, en 1815, lorsque le gouverneur militaire de la Colonie du Cap fit pendre au nom de la Grande-Bretagne cinq chefs hollandais. Les hommes d'Etat sages et libéraux qu'on appelle "Little Englanders" substituèrent le régime constitutionnel à celui du sabre et guérirent les blessures de la Colonie du Cap et du Natal Ils firent, des Hollandais révoltés, de fidèles sujets de la Couronne britannique ; mais ils ne purent apprivoiser les vieux Afrikanders qui avaient traversé le Vaal lors du grand "trek," avant l'introduction du nouveau régime. Le joug du sabre va dominer encore une fois dans toute l'Afrique australe. Les vieilles blessures vont se rouvrir. Attendons le résultat.

Au Canada, on nous imposa aussi, durant la première période, le régime du soldat ; on

essaya ensuite une combinaison des deux régimes ou, si vous le préférez, un régime constitutionnel dominé par le sabre ; un régime qui permettait aux représentants du peuple d'agir sous le bon plaisir du sabre. Le fonctionnement fut impossible. La désaffection et la révolte se manifestèrent dans ce pays où une population étrangère vaincue avait donné les exemples les plus frappants de sa loyale fidélité. Enfin, après une lutte de cinquante ans, les hommes d'Etat anglais se virent forcés de comprendre que les Canadiens de toute origine étaient un peuple fier, un peuple digne de la liberté et capable de diriger sa conduite. Ils nous accordèrent enfin l'autonomie complète. La paix renaquit ; la fidélité à la Couronne se rétablit fermement ; et l'amour de tous les Canadiens fut acquis à jamais à la constitution britannique qu'ils avaient conquise par une lutte d'un demi-siècle.

Mais, je vous le déclare aujourd'hui, ne cherchez pas à dégainer le vieux sabre! Ne faites pas renaître l'ancien régime militaire sous un nom nouveau, et rappelez-vous ces paroles remarquables que lord Grey adressait à lord Elgin lorsque ce modèle des gouverneurs constitutionnels partit pour le Canada :

On ne saurait reconnaître trop clairement qu'il n'est ni possible ni désirable de gouverner aucune des provinces britanniques de l'Amérique du Nord à l'encontre des sentiments de ses habitants.

Mon conseil est dénué d'autorité, me direz-vous. Je l'admets. Ma voix est faible ; mon autorité est nulle ; mais je dis vrai et ceux qui fermeraient en ce moment les yeux et les oreilles prépareraient un triste réveil à leur pays et à eux-mêmes. Ne jugez point des sentiments du peuple par les discours de trois ou quatre maires et par les délibérations de quelques clubs politiques!

Je regrette d'être forcé, maintenant, d'imposer à la Chambre quelques explications personnelles. Ce n'est pas, certes, que ma personnalité soit de quelque importance dans cette affaire ; mais je dois à ma dignité, je dois aux citoyens libres qui m'ont accordé leur confiance en me renvoyant à cette Chambre à propos de cette question même, de dissiper les soupçons injurieux qu'on a fait planer sur ma conduite.

J'ai déjà déclaré que j'étais absent lorsqu'on fit adopter à la hâte, par une Chambre presque vide, sans discussion sérieuse, un lundi matin de la dernière session, cette résolution traitant des affaires du Transvaal. Dès mon retour, je dis au premier ministre ce que j'en pensais ; je croyais y voir un projet retors de M. Chamberlain, désireux de se servir de la question Sud-africaine pour entraîner le Canada dans une voie où nous avions toujours refusé de nous aventurer, c'est-à-dire dans la participation armée aux guerres impériales. Et, dès lors, j'avertis l'honorable ministre que si la guerre était déclarée pendant la vacance et qu'il consentît à céder à la pression

de M. Chamberlain, je protesterais publiquement, et je prendrais les moyens les plus propres à faire valoir ma protestation.

Lorsque, plus tard, je constatai que certains journaux libéraux, jusque-là opposés à toute intervention, commençaient à faiblir, je vins à Ottawa et je renouvelai mes protestations auprès de mon chef. C'était le jour même ou l'honorable premier ministre fit publier sa déclaration dans les colonnes du *Globe*. La lecture de ce document me rassura grandement ; mais le même journal annonça bientôt que le gouvernement avait décidé d'expédier un régiment. Je revins aussitôt à Ottawa, je rencontrai le premier ministre et le ministre des Travaux publics (M. Tarte) et, pour la troisième fois, je dis au premier ministre que je ne pouvais appuyer cette nouvelle politique de son gouvernement. C'était la veille du jour où le décret ministériel fut lancé. Et, notez mes paroles, M. le président, c'était la première fois que je parlais au ministre des Travaux publics de cette question. Rien ne m'amuse comme entendre parler de la domination à laquelle on prétend que ce ministre m'a soumis. Je ne nie point les relations personnelles qui existent entre nous —et j'aurais tort également de nier que la plupart des opinions émises par le ministre des Travaux publics sur cette question se rapprochent beaucoup des miennes ; pas toutes cependant. Mais, de fait, M. Tarte, était absent à Paris, *La Patrie*, que beaucoup de gens désignent comme son organe, n'avait pas encore publié une seule ligne traitant de cette question, que j'avais discuté la situation avec le premier ministre, lui exprimant alors les opinions que j'émets aujourd'hui.

Et, d'ailleurs, ceux qui croient que le ministre des Travaux publics a pu agir sur moi durant toute cette crise ou à un moment quelconque, prouvent simplement qu'ils ne nous connaissent ni l'un ni l'autre. Ce qui fait précisément notre sympathie mutuelle est un trait particulier de notre tempérament ; cette disposition nous est commune, mais elle me soustrait à tout contrôle, même à celui de l'honorable ministre : je veux dire un amour sans bornes de la liberté de pensée, de la liberté de parole et de la liberté d'action.

Le *Star*, de Montréal, l'organe par excellence du puffisme, a déclaré que ma conduite n'était qu'une imposture audacieuse organisée par le ministre des Travaux publics. Le leader de l'opposition a cru bon et même digne de sa haute situation politique, de ramasser cette accusation et de la brandir dans cette Chambre en l'accompagnant de son tapage habituel de tonnerres de tambour. Lorsque je me présentai à la Chambre, j'entendis même murmurer le mot " coup monté " dans les environs du "kopje" où l'ancien ministre des Finances (M. Foster) se poste d'habitude avec sa carabine à courte portée. Par malheur pour l'honorable député et pour son chef, quoi

qu'ils aient beaucoup de munitions, leur poudre fait trop de gaz et trop de fumée ; à l'encontre des tirailleurs Boers, ils ajustent mal leur longue-vue et, parfois, leurs balles frappent le roc et rejaillissent sur eux. Si j'étais cruel, je pourrais appliquer à ces messieurs le proverbe français : "' On ne parle pas de corde dans le maison d'un pendu ", dont la traduction libre serait pour eux : " Ne parlez pas trahison dans un nid de traitres ". N'étant ni ancien ministre de la Couronne, ni ancien Haut-Commissaire, ni chef d'un grand parti, ni chef aspirant ; n'étant qu'un citoyen libre et un modeste député de cette Chambre, je dédaigne ce genre d'attaque personnelle. Je laisse tomber où elle doit rester la vile accusation de " coup monté ", et je déclare simplement, sur ma parole d'homme d'honneur, que l'attitude que j'ai prise, je l'ai prise librement, parce que mon devoir me commandait de la prendre. Si j'ai eu tort, je mérite tout le blâme. Si j'ai eu raison, je réclame tout l'honneur.

" Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre."

Plusieurs m'ont demandé, entr'autres le ministre des Travaux publics : Pourquoi avez-vous démissionné, puisque vous pouviez rester au parlement et y exprimer votre opinion ? Voici ma réponse : Si l'on avait tenu ici la même conduite que celle qui a guidé tous les autres pays britanniques possédant un gouvernement libre, je n'aurais pas eu recours à ce moyen extraordinaire d'affirmer mon opinion. En Angleterre, où le cabinet a le droit de déclarer la guerre et d'accepter une déclaration de guerre, on n'a pas osé dépenser un louis pour les armements sans convoquer les Chambres. A la Nouvelle-Zélande, dans toutes les colonies Australasiennes, les parlements ont été consultés. Seuls, nous fîmes exception. Et le motif qu'on a donné pour ne pas convoquer le parlement, c'est que l'opinion publique unanime permettait au gouvernement d'escompter la sanction parlementaire. Je ne pouvais accepter cette théorie. Je démissionnai afin de consulter la fraction d'opinion publique que je représente à la Chambre. Je m'imposai les fatigues d'une élection dans un comté où il faut parcourir en voiture huit cent milles de route pour venir en contact avec la population entière. Je le fis afin de pouvoir pressentir l'opinion de mes constituants sur cette question dégagée de tous les autres problèmes politiques. Si j'avais attendu les élections générales, certains électeurs auraient peut-être voté en ma faveur afin d'appuyer d'autres articles de mon programme. D'autres électeurs m'eussent préféré à n'importe quel candidat tory, quels que soient mes défauts.

J'allai droit à eux, et je leur posai ainsi la question : " Je ne viens pas aujourd'hui discuter la politique des partis. Vous m'avez élu pour cinq ans, à titre de libéral, et je le suis encore. Lorsque viendront les prochaines élections vous jugerez ma conduite et l'administration du gouvernement. Aujourd'hui, j'ai démissionné et je viens vous demander votre opinion sur cette question et sur cette seule question. Désirez-vous prendre part à cette guerre ou à une guerre quelconque sans qu'on vous consulte par l'entremise de vos représentants? Si oui, votez contre moi ; sinon, votez pour moi." En d'autres termes, j'ai demandé un plébiscite à mon comté. Et au lieu de venir donner à la Chambre mon opinion individuelle, présumant l'approbation de mes électeurs, sur une question qu'on ne leur aurait jamais soumise, je viens vous donner la réponse directe de quatre ou cinq mille fidèles sujets de Sa Majesté.

On a prétendu que ce n'était pas là un argument solide. Mon ami, le second député d'Otawa (M. Belcourt) a écrit quelque chose de ce genre dans la lettre que j'ai citée il y a un instant Je ne connais guères les électeurs de l'honorable député. Il ne semble pas avoir une haute opinion de leur jugement—à moins qu'il ne croit les électeurs de Labelle très inférieurs à ceux d'Ottawa ; mais je voudrais qu'il comprît que les gens de Labelle sont très indépendants et c'est peut-être à cause de cette qualité que je les aime et qu'ils ne me détestent pas. Je leur dois la même loyauté que celle dont ils ont fait preuve à mon endroit.

Je pourrais sans doute me vanter d'exprimer sur cette question l'opinion unanime de mes constituants. Légalement, cette prétention serait juste ; mais, en réalité, je sais qu'elle est fausse. Un certain groupe de libéraux et une petite faction conservatrice ont fait de leur mieux pour m'opposer un candidat Chamberlainiste. Ils frappèrent à plusieurs portes entre Montréal et Ottawa ; ils trouvèrent quelques patriotes prêts à partir en campagne impérialiste, pourvu qu'on leur fournît des arguments sérieux ; non pas qu'ils désirassent corrompre l'électorat, mais ils voulaient s'assurer des consolations après une défaite écrasante. Aucun ne se sentait disposé à faire une bataille de principes.

J'ai entendu les deux leaders de cette Chambre, surtout le chef de l'opposition, se dénoncer mutuellement parce qu'aucun d'eux n'avait combattu ma candidature. Le *Country and Citizen*, de Toronto, organe des ouvriers a touché la note juste—et je suis heureux de dire en passant que ce journal a constamment soutenu les opinions que j'exprime—: si aucun des deux partis politiques ne m'a combattu, c'est qu'ils ont compris, des deux côtés, qu'ils risquaient beaucoup pour obtenir peu.

Afin de prouver que les électeurs qui m'ont envoyé ici ne sont point aussi denués de jugement que le député d'Ottawa semble le croire, je veux exposer quelques faits à la Chambre. Lors de ma première assemblée, à Papineauville, deux jours après ma démission, l'électeur qui proposa la résolution approuvant mon attitude était un conservateur qui me combattit fortement à l'élection précédente. Avant de proposer la résolution,

Il me dit : " Rappelez-vous que j'ai voté contre vous en 1896 : je combattrai votre candidature à l'élection générale mais, cette fois, je vous appuie." Je pourrais citer, par centaines, les noms d'hommes intelligents qui ont pris la même attitude. Lorsqu'il fut connu que je n'aurais pas de concurrent, le peuple était désireux d'exprimer son opinion d'une façon manifeste. En peu de jours, mon bulletin de présentation fut couvert par près d'un millier de signatures. Je sais même que, dans deux ou trois paroisses, tous les électeurs vinrent signer le bulletin—quelques-uns ayant parcouru huit à dix milles de route ; de fait, et quelques endroits, le bulletin portait plus de signatures que je n'avais recueilli de votes en 1896.

C'est là, je crois, une expression d'opinion publique presqu'aussi concluante que les articles du *Star*, de Montréal. Et j'affirme que, si l'on eût pressenti l'opinion de la plupart des comtés de la province de Québec par le même procédé, la réponse eût été la même.

A six heures, le Président suspend la séance.

SEANCE DU SOIR.

M. BOURASSA : M. le Président, un mot maintenant de ma présentation à la Chambre par le ministre des Travaux publics. Le leader de l'opposition a stigmatisé cet incident comme l'un des plus grands scandales de l'histoire parlementaire. Que serait-il advenu de la conscience délicate de l'honorable député s'il avait siégé aux Communes anglaises lorsque lord Macaulay, faisant alors partie du gouvernement, s'opposa à l'adoption du bill de l'esclavage présenté par le ministère comme une mesure ministérielle? L'attitude et le discours de l'illustre historien provoquèrent un vote contre le gouvernement ; le ministère ne l'emporta qu'à sept voix de majorité et le bill fut rejeté par la Chambre des Lords. Et cependant, le gouvernement dont lord Macaulay faisait partie refusa d'accepter sa démission.

Lorsque j'arrivai à Ottawa, pour prêter une seconde fois serment de fidélité à la Couronne, je voulais me présenter seul et décliner mes titres à la Chambre sans appui. Mais on m'informa que la chose était impossible. Je m'efforçai en vain de corrompre les rigides interprètes de la procédure parlementaire en leur demandant d'accompagner cette présentation excentrique d'une clause de " non-précédent ". Au même moment, je rencontrai, par hasard, le ministre des Travaux publics et il me dit : " Mais je vous accompagnerai volontiers ! Vous avez démissionné malgré mon avis contraire ; cependant, j'aime la liberté ; à cause de cela, je vous présenterai ". Je trouvai la raison suffisante. Je ne songeai pas combien je pouvais scandaliser la pudeur angéliques des pucelles rougissantes qui minaudent à votre gauche, M. le Président. Je leur en demande pardon aujourd'hui et elles peuvent m'en croire, c'est là l'explication sincère et complète de ce scandale honteux.

On m'a reproché aussi d'être venu siéger à votre droite au lieu d'aller à l'opposition. On m'a administré beaucoup de leçons de logique depuis que je siège au parlement, mais ma stupidité est évidemment incurable, car j'avoue qu'il m'est impossible de saisir le raisonnement de ces messieurs.

Pourquoi serais-je aller à gauche ? Est-ce parce que le leader de l'opposition a clamé par tout le pays que les libéraux ne s'aventuraient pas assez loin dans la voie où je refuse de les suivre ? Est-ce parce que le député de Beauharnois (M. Bergeron) voulait envoyer cinq mille Canadiens-français dans l'Afrique australe ?

M. BERGERON : Je n'ai jamais dit cela.

M. BOURASSA: Je suis heureux d'entendre l'honorable député donner le démenti aux paroles qu'on lui a prêtées.

Est-ce parce que toute la meute de la presse tory a accusé le gouvernement de demi-trahison et moi-même de double trahison ?

Il est vrai que sur la question des frais de l'expédition, les deux chefs se sont rencontrés à mi-chemin ou, comme dirait mon honorable ami le député de Laprairie (M. Monet) se sont partagé la pomme d'iniquité. Mais ceci ne fait pas un archange de l'honorable leader de la gauche et ne le justifie pas de sa longue carrière. Les hésitations mêmes dont il a fait un crime au gouvernement m'empêchent de tomber dans la caverne du lion. Ces hésitations m'inspirent quelque indulgence à l'endroit du ministère. Lorsqu'un homme tremble avant de pécher, il prouve que la conscience parle encore chez lui.

Parce que je condamne les hommes qui ont commis une action mauvaise, dois-je me jeter dans les bras d'hommes nés et nourris dans le péché ? Parce que j'accuse le gouvernement de s'être rendu coupable d'un acte de toryisme, dois-je m'aller mettre sous le joug même du toryisme ? Je vois des hommes à votre gauche, M. le président, qui m'inspirent beaucoup d'estime et de respect ; et j'en vois à droite pour qui je n'éprouve pas la même sympathie que pour leurs voisins. En d'autres termes, il y a des libéraux à gauche et des torys à droite—en donnant à ces appellations un sens beaucoup plus large que celui que comporte l'étroite étiquette des partis. Mais l'élément qui domine l'opposition, est l'essence même de la pire espèce de toryisme. J'ai entendu, l'autre jour, mon honorable ami, le député de Terrebonne (M. Chauvin), flageller en quelques paroles le député d'York-ouest (M. Wallace). J'ai écouté, quelques semaines auparavant, les remarques que l'honorable député de Trois-Rivières (sir Adolphe Caron) adressait avec le tact judicieux qui lui est habituel, à ces gens qui parlent avec mépris d'un gouvernement de " Mocassins ".

Ceci indique nettement, la différence qui sépare ce que j'appelle les libé-

raux et les conservateurs de la gauche. Je n'aurais nulle objection à travailler, la main dans la main, avec les conservateurs animés de sentiments libéraux, quelles que soient leurs croyances et leur origine. Mais j'éprouve une antipathie innée pour les torys de cœur et d'instinct. Je suis un libéral de l'école anglaise. Je suis un disciple de Burke, de Fox, de Bright, de Gladstone et des autres "Little Englanders," qui ont fait l'Angleterre et ses possessions ce qu'elles sont aujourd'hui ; et je ne déserterai pas les rangs de leurs disciples fidèles, parce qu'il plairait à M. Chamberlain et à d'autres radicaux rénégats, dévorés du délire de l'ambition, de traiter ces grands hommes d'insensés. On peut dire que Gladstone a changé d'opinion sur plusieurs questions. C'est vrai. Mais—et c'est là la marque de son génie et de son libéralisme—toutes ses variations l'entraînaient du plus étroit au plus grand. Qu'il s'agit de questions d'Eglise, d'affaires d'Etat ou de science sociale, tous ses changements d'opinion ont été une marche constante dans la voie du libéralisme.

Je suis né libéral, je mourrai libéral. Et libéral je resterai, même à travers les flots du toryisme qui peuvent submerger un instant les champs du libéralisme. Et ni roi, ni gouverneur, ni ministre, même dans mon propre parti, et nulle foule aveugle ne peuvent m'imposer des convictions qui ne sont pas les miennes.

Dans ma lettre au premier ministre et dans tous mes discours aux électeurs de Labelle, comme dans mes entretiens particuliers, j'ai déclaré que je continuerais à appuyer la politique d'administration du cabinet actuel, parce que je la croyais bonne.

Par conséquent, à un point de vue général, il était naturel que je reprisse dans cette Chambre la place que j'y occupais autrefois. Je pourrais ajouter qu'à l'exception de mon honorable ami, le député de Laprairie (M. Monet), et des autres députés, peu nombreux, que nous allons entendre ce soir, j'aurais le droit exclusif de conserver mon siège d'autrefois à cette Chambre, car je suis seul à soutenir aujourd'hui les mêmes principes, à prêcher la même doctrine que je professais il y a six mois.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. BOURASSA : Les honorables députés de la gauche n'ont pas lieu d'applaudir si bruyamment. Ils ne devraient pas oublier la doctrine que leur propre chef a prêchée avec tant de vigueur et d'éloquence, dans plusieurs circonstances antérieures. A part mon honorable ami (M. Monet) et quelques autres députés qui voteront avec nous ce soir, aucune faction de cette Chambre n'a le droit de rire aux dépens de ses adversaires.

Je condamne l'action du gouvernement en cette occurrence particulière, et je viens lui déclarer que mes constituants approuvent mon attitude et m'ont confié un nouveau mandat. Ils m'ont chargé de mettre le cabinet en garde contre toute nouvelle tentative de violenter la constitution et d'engager l'avenir de ce pays, hors la connaissance et sans l'assentiment des Chambres et du peuple.

Un mot, maintenant, au député de Beauharnois (M. Bergeron) ;—ou plutôt aux gens, assez nombreux, qui partagent l'opinion exprimée par l'honorable député, en plusieurs circonstances, entre autres, dans une réunion publique, ici, à Ottawa. L'honorable député (M. Bergeron) aurait dit, paraît-il, que Papineau avait violé la constitution, et que, s'il était en mon pouvoir de le faire, je suivrais cet exemple. Il aurait même proclamé ailleurs que les libéraux, depuis Papineau jusqu'à nos jours, n'avaient aucuns principes.

Et d'abord, lorsque le député de Beauharnois parle principes, il me semble entendre un chœur de sourds et muets exécutant des partitions de "Faust" ou du "Trouvère." Mais, lorsqu'il m'accuse de me laisser guider par des tendances héréditaires, je me reconnais coupable du crime ; et je saisis l'occasion qui m'est offerte—la première et la dernière—pour imposer à la Chambre le récit d'une courte page d'histoire de famille. Ces souvenirs peignent parfaitement, à mon avis, le développement des institutions britanniques dans le Canada français et c'est ce qui me pousse à les évoquer.

Quelques VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. BOURASSA : Les honorables députés de la gauche me pardonneront facilement, je l'espère, cet abus de leur patience. Leur leader est d'ailleurs porté à confondre souvent l'histoire du Canada, et même un bon chapitre de l'histoire de l'empire, avec sa propre biographie.

En 1775, alors que Montgomery et Arnold assiégeaient Québec, où le général Carleton était prisonnier avec sa petite armée, des dépêches importantes arrivèrent à Montréal à l'adresse du général. Deux jeunes Canadiens-français offrirent d'aller porter ces dépêches. Ils parcoururent, presque toujours à pied, les soixante lieues qui séparent les deux villes. Ils traversèrent les lignes américaines et les quelques districts mécontents qui se trouvaient sur leur route. Après des exploits prodigieux d'adresse et de courage, ils pénétrèrent dans Québec, ayant eu à passer à portée de fusil des lignes d'investissement. Ils remirent leurs dépêches au Gouverneur, et servirent comme volontaires jusqu'à la levée du siège. L'un de ces jeunes gens était le bisaïeul de notre greffier actuel de la Couronne en Chancellerie. M. Lamothe, dont le *Citizen* d'Ottawa a dénoncé la nomination à la vengeance des "anti-mocassins". L'autre était mon bisaïeul ; son nom était Joseph Papineau.

En 1791, lorsque le Bas-Canada obtint ses institutions parlementaires, le peuple nomma Joseph Papineau l'un de ses représentants. Il avait combattu pour la Couronne lorsque la Couronne était attaquée par des ennemis étrangers. Il combattit la Couronne tant

que la Couronne refusa au peuple ses droits. Il mourut cinquante ans plus tard, comme il avait vécu : un loyal sujet de la Couronne d'Angleterre et un défenseur dévoué du peuple canadien.

En 1812, un jeune avocat canadien-français, député à l'Assemblée législative de Québec, abandonna ses devoirs professionnels et parlementaires, pour aller combattre sous le drapeau britannique, une fois encore attaqué par des Anglo-Saxons. Il fit toute la campagne. Une fois l'honneur du drapeau anglais hors de danger, grâce en partie à ses compatriotes, il retourna prendre son siège à l'Assemblée législative ; et, durant vingt-cinq ans, il combattit pour les droits du peuple contre les représentants de la Couronne. Cet homme s'appelait Louis Joseph Papineau. Il était le fils de Joseph Papineau, et je n'ai pas lieu de rougir en disant que ma mère était sa fille.

En 1837, une grande assemblée populaire était réunie à Saint-Charles ; Papineau était là pour rencontrer des milliers et des milliers de citoyens britanniques qui voulaient obtenir leurs droits de citoyenneté. Il s'adressa à eux au nom de la constitution et leur demanda d'éviter toute violence. Un Anglais protestant, le docteur Nelson, l'interrompit, s'écriant : "Je diffère d'opinion avec M. Papineau. Le temps des mesures pacifiques est passé ; prenez vos cuillers et vos fourchettes, faites-les fondre, et coulez des balles !" Cinquante années de tyrannie, récompense de quatre-vingts ans d'une loyauté inviolable, avaient aigri les sentiments du peuple. Enflammés par les appels brûlants de l'Anglais révolté, ces hommes n'écoutèrent plus les paroles fermes mais sages du Français resté fidèle à la constitution.

C'est là l'histoire de ceux qui m'ont légué mon double sentiment de loyauté à la Couronne contre les assauts extérieurs, et de fidélité au peuple contre les abus de la Couronne ou des factions. Encore une fois je n'ai pas à rougir de mes ancêtres. Et ceux qui jouissent aujourd'hui de nos libres institutions politiques, et qui même en abusent, oublient qu'ils les doivent à ces hommes qu'ils traitent de traîtres et d'agitateurs sans principes.

Ce n'est pas mon intention, M. le Président, de proclamer une fois de plus la fidélité des Canadiens-français, qui ont réellement conservé le Canada à l'Angleterre en deux occasions différentes, alors qu'ils étaient le plus injustement traités par les fonctionnaires anglais. On a reconnu cette fidélité plus d'une fois ici même et durant la session actuelle. Notre histoire est là : ceux qui refusent de la lire ou de la comprendre, démontrent qu'ils manquent totalement de bonne foi, ou qu'ils sont dépourvus de toute intelligence. Inutile de chercher à les convaincre.

Mais j'ai lu quelque part—dans le *News*, de Toronto, je crois—une allégation que je veux, sans retard, réduire à néant. On prétend, dans cet article, que ce n'était pas la loyauté qui, en 1776 et 1812, poussait les Canadiens-français, à prendre les armes, mais le seul désir de conserver leurs biens. Cette thèse est une vilaine injure à l'endroit de nos très chers cousins et amis les Américains ! C'est dire qu'ils n'étaient que des barbares, ignorant totalement les règles de la guerre entre peuple civilisés. Par bonheur, l'histoire est là pour prouver le contraire.

En 1775-76, en particulier, les Américains occupèrent Montréal et une région assez étendue dans le Bas-Canada ; et loin de commettre des déprédations, ils firent tout ce qui était en leur pouvoir pour amener les Canadiens-français à se joindre à eux. Ils promirent à leurs chefs un gouvernement autonome ; ils respectèrent la propriété privée ; ils achetèrent les produits des fermes à des prix élevés. Les rares citoyens qui se laissèrent prendre aux séductions américaines, firent ressortir, d'une manière encore plus frappante, la fidélité à toute épreuve de la population française.

Comme l'ont dit avec raison, dans une circonstance antérieure, le député de Trois-Rivières (sir Adolphe Caron), et le député de Terrebonne (M. Chauvin), le clergé catholique a été un facteur social puissant, durant ces deux périodes de 1776 et de 1812 ; il fortifia la fidélité du peuple, en faisant appel à ses sentiments les plus élevés et à sa foi religieuse. Il y avait aussi, je le reconnais, ce trait caractéristique de notre peuple, que nos gouvernants ne devraient jamais oublier : Je veux parler de la répugnance innée qu'il éprouve à se lancer dans l'inconnu. Il sait se contenter de ce qu'il possède, et ne tient pas à l'abandonner sans connaître exactement ce qu'on lui offre en retour.

Mais, peut-être, veut-on parler de la propriété nationale. Je rappellerai qu'aucune partie du Canada n'aurait trouvé plus d'avantages que la province de Québec dans l'annexion du Canada aux Etats-Unis. Si nous nous étions jetés dans l'Union américaine dès 1776, Montréal et Québec seraient aujourd'hui les rivales de New-York et de Boston ; nos magnifiques pouvoirs d'eau seraient en pleine exploitation ; le Saint-Laurent serait la grande voie de transport maritime entre l'Europe et l'Amérique ; nos districts ruraux alimenteraient les vastes cités de l'est.

On me dira peut-être : Votre peuple aurait été noyé par l'élément étranger. Qu'en sait-on ? D'abord, nous aurions conservé ce million de nos compatriotes qui habitent aujourd'hui les Etats-Unis ; et puis notre peuple n'est pas aussi facile à noyer qu'on semble vouloir le croire en certains quartiers. Nous suivons à la lettre le précepte biblique : "Crescite et multiplicamini." Nous possédons certaines qualités particulières qui nous permettent de vivre en excellents termes avec les étrangers. Profondément attachés à nos croyances, nous pratiquons la plus grande tolérance pour les convictions d'autrui ; sans oublier notre langue, nous apprenons facilement et nous parlons volontiers

le langage de nos voisins. Le résultat, c'est que, règle générale, la population de langue anglaise qui vit parmi nous ne songe pas à nous reprocher notre nationalité. Je suis persuadé que si le député d'York-ouest (M. Wallace) venait résider dans la province de Québec, il n'attendrait pas deux ans pour résigner son pontificat dans les loges orangistes, et devenir marguiller de l'une de nos bonnes paroisses et président d'une société Saint-Jean-Baptiste.

En tout cas, je persiste à affirmer qu'au point de vue de nos intérêts purement matériels, il aurait été bien préférable pour nous de devenir citoyens américains. Je suis heureux que les événements n'aient pas évolué dans cette direction, parce que je préfère les institutions britanniques telles que nous les avons conquises, aux institutions américaines. Et tant que l'Angleterre sera fidèle à la parole donnée après quatre-vingts ans de luttes pénibles, je veux, et le peuple de ce pays veut, lui rester fidèle. Mais que la bonne foi soit égale des deux parts! Je comprends qu'il est difficile pour certains êtres d'apprécier un point d'honneur comme celui-là. Cet honneur ne peut être accessible aux descendants politiques des tyranneaux, qui, aux jours de l'oligarchie et de l'heureux "Family Compact," fusillaient et pendaient d'honnêtes Canadiens, français et anglais, coupables de résistance aux mignons qui voulaient les traiter en ilotes politiques dans leur propre pays !

Ces mêmes loyalistes couvrirent d'œufs gâtés le représentant de la Couronne, lorsqu'il vint sanctionner des lois rendant justice égale à toutes les classes et à toutes les nationalités ; enfin, ayant constaté que le trésor public devait cesser de ce confondre avec leur propre bourse, ils lancèrent le programme de l'annexion aux Etats-Unis. C'est à ces patriotes, au cœur large, à l'esprit élevé, que le loyal parti tory-impérialiste doit le jour !

Je veux dire un mot, maintenant, de la signification parlementaire de ma proposition, et réfuter d'avance l'objection qu'elle implique un vote de censure contre le gouvernement. Je n'ai pas la prétention d'être une autorité en matière de procédure et je ne me risquerai pas à faire un cours de droit parlementaire. J'ai trouvé, dans les annales du parlement, un débat au cours duquel cette question a été traitée à fond par les plus hautes autorités des deux partis. La leçon sera d'autant plus profitable que la plupart de ces hommes éminents siègent encore à la Chambre ; d'autres ont atteint les régions plus sereines de la Chambre Haute, ce qui, je l'espère, ne nuira pas à leur réputation de légistes.

J'ai déjà parlé du débat soulevé à la Chambre, en 1893, par le discours séditieux et anti-britannique du contrôleur des Douanes (M. Wallace). A cette occasion, M. Dawson, député d'Algoma, formula une proposition qu'il appela lui-même, "la censure la plus sévère" de la conduite et des paroles de M. Wallace. Cette proposition était un amendement à la motion du gouvernement demandant que la Chambre se formât en comité budgétaire.

Le premier partisan du gouvernement qui prit la parole fut M. Kenny, député d'Halifax. Il répudia les sentiments exprimés par le contrôleur des Douanes, mais il déclara ne pouvoir appuyer la proposition de M. Dawson, la considérant comme une demande de censure contre le gouvernement.

M. Mills, député de Bothwell, aujourd'hui ministre de la Justice, et, par conséquent, le conseiller légal du gouvernement, répondit comme suit à M. Kenny :

Je crois que le député de Halifax se méprend entièrement sur la nature de la proposition lorsqu'il la considère comme une motion de non confiance.... Il est très vrai, M. l'Orateur, qu'un gouvernement peut considérer comme motion de non confiance n'importe quelle motion, même une motion comportant la levée de la séance de la Chambre ; mais aucun gouvernement n'est obligé de considérer comme motion de non confiance une motion ordinaire ; et je ne sache pas qu'un gouvernement ait jusqu'à présent considéré comme telle une motion en amendement à la proposition que la Chambre se forme en comité des subsides. Permettez-moi, M. l'Orateur, de rappeler une motion que j'ai faite moi-même, il y a deux ou trois ans, alors que l'on proposait que la Chambre se formât en comité des subsides, relativement à la distribution des deniers publics pour l'exécution des travaux publics. Celui qui dirigeait alors la Chambre, l'ancien premier ministre, sir John Macdonald, accepta cette motion et l'appuya contre la proposition même du gouvernement, comportant que la Chambre se formât en comité des subsides. Laissez-moi citer un autre exemple. Il y a quelques années, alors que le gouvernement avait proposé que la Chambre se formât en comité des subsides, l'ancien député de Niagara, M. Plumb, fit une motion relativement à une résolution soumise au sujet des frontières, et le gouvernement appuya cette motion contre sa propre proposition, comportant que la Chambre se formât en comité des subsides.

M. Foster, qui était alors ministre des Finances et leader du gouvernement répondit à M. Mills ; il combattit la proposition qu'il qualifia de "pernicieuse motion de parti, n'ayant d'autre but que d'embarrasser le gouvernement," mais il n'osa pas l'appeler directement une motion de censure. Sir Richard Cartwright parla après lui, et reprenant l'argumentation de M. Mills, il dit :

Ainsi que mon honorable ami l'a fait remarquer, il s'est rencontré un grand nombre de cas, où le gouvernement a consenti à accepter des résolutions amendant la proposition ministérielle des subsides. Il aurait pu ajouter aux motions qu'il a mentionnées, une résolution que j'ai proposée moi-même, déterminant l'autorité du comité des comptes publics. Cette proposition a été acceptée par le leader de la Chambre, à cette époque, bien qu'elle eût été proposée lors de la formation du comité des subsides.

M. Costigan, secrétaire d'Etat, tout en ne partageant pas chacune des idées exprimées dans la résolution de M. Dawson, s'exprima

comme suit—et je crois que ses paroles s'appliquent parfaitement à ma proposition :

La motion qui est maintenant soumise à la Chambre s'appuie sur un principe vrai. . . . Je répète que la question d'allégeance et de soumission aux lois et à la constitution, atteint toutes les classes de la population ; tous doivent obéir aux lois et à la constitution. Pour ces raisons, je voterai en faveur de l'amendement.

M. Curran, qui était à cette époque Solliciteur général et, par suite, membre du gouvernement, bien qu'il ne fît pas partie du cabinet, appuya également la motion.

Sir Hector Langevin s'exprima comme suit :

Or, c'est un fait bien connu qu'une proposition de ce genre n'implique pas nécessairement non confiance. Au contraire, ces amendements sont très souvent adoptés par la Chambre sans que le gouvernement croie devoir résigner ; et le comité des subsides s'organise dès que la Chambre a disposé de l'amendement. Cette procédure a été suivie en ma présence à plusieurs reprises ; j'ai même vu l'ancien chef du cabinet, sir John A. Macdonald, en plusieurs occasions, accepter une motion de ce genre et la faire adopter par la Chambre, ce qui prouve qu'une proposition analogue n'est pas nécessairement une motion de censure.

Le ministre des Postes, sir Adolphe Caron, qui pourtant n'appuya pas la proposition, s'exprima comme suit :

J'ai eu moi-même connaissance que notre regretté premier ministre accepta des amendements proposés au moment où la Chambre était appelée à se former en comité des subsides ; parfois aussi, sans accepter absolument ces propositions, il ne considérait pas qu'elles impliquassent un vote de censure. Mais je ne me rappelle pas un seul cas où sir John Macdonald, alors qu'il dirigeait la Chambre, n'ait pas considéré comme une attaque directe contre le gouvernement, un amendement à une motion proposant que la Chambre se formât en comité des subsides, lorsque cet amendement comportait une censure contre un membre du gouvernement.

Et finalement, au moment du scrutin, M. Kenny expliqua à la Chambre que, voyant un membre du cabinet et un autre membre du gouvernement appuyer la proposition, il ne pouvait plus se croire en face d'une motion de censure, et il vota en faveur de l'amendement.

Je crois, M. le président, que le cas actuel est encore plus facile à déterminer que celui que je viens d'analyser. En 1893, la résolution offerte comme amendement à la propostition budgétaire du cabinet atteignait l'un des membres du gouvernement par un vote directe de censure. Et c'est ainsi que le ministre des Postes envisagea la situation.

Et cependant, la proposition n'en reçut pas moins l'appui de deux membres du gouvernement, et de plusieurs de ses partisans, à cause du principe du respect à la loi et à la constitution qu'elle contenait.

La proposition que je soumets aujourd'hui n'implique aucun blâme direct pour la conduite du gouvernement. Elle n'a d'autre but que de faire ratifier par le parlement, les principes posés par le cabinet lui-même, dans son décret du mois d'octobre dernier, et réaffirmés par les ministres, plus mollement d'ailleurs, dans la déclaration officielle qu'ils firent le même jour.

Que disait ce décret ?

Cette dépense ne peut être considérée dans les circonstances actuelles, comme un abandon des principes bien connus du gouvernement constitutionnel, et de la coutume coloniale, ni interprétée comme un précédent qui engage l'avenir.

Et quels commentaires l'honorable ministre des Finances fit-il au sujet de cette réserve dans la déclaration officielle qu'il publia le même jour au nom du cabinet?

Non seulement l'envoi d'un contingent au Transvaal impliquait une dépense considérable de deniers publics, mais c'était une démarche importante que le parlement n'avait pas prévue et que l'on pourrait considérer comme un précédent. Et dans une question qui pouvait devenir la source de conséquences très graves, il était essentiel de ne pas créer de précédent à la légère. De là, l'opinion qui a d'abord prévalu, était que le parlement devait être convoqué pour sanctionner la démarche proposée.

Qu'ajouta *La Patrie*, qu'on désigne souvent comme l'organe du ministre des Travaux publics :

La résolution adoptée par sir Wilfrid Laurier et ses collègues n'engage pas le gouvernement pour l'avenir. Je crois savoir que ce point a été réglé de manière à ne laisser subsister aucun doute dans l'esprit du public.

Le premier ministre lui-même, dès le début de la session, a déclaré qu'il entendait conserver l'indépendance législative et la liberté d'action de son pays.

Si le gouvernement était sincère, et il l'était sans doute, lorsqu'il déclarait au Secrétaire colonial et au pepuple canadien qu'il n'entendait pas établir un précédent ni engager l'action future de la colonie, il ne peut refuser d'appuyer ma proposition.

On dira peut-être que cette proposition est inutile, qu'elle se borne à répéter les déclarations du ministère. Si elle n'est qu'inutile, le gouvernement ne peut avoir d'objections sérieuses à son adoption. Mais je prétends que, loin d'être inutile, elle mérite l'attention favorable de cette Chambre.

Je l'ai déclaré dans une circonstance antérieure : l'action du gouvernement a une double portée. Il y a d'abord la question de fait, c'est-à-dire l'envoi de volontaires canadiens au Sud-africain ; il y a aussi la question générale, et c'est la souveraineté du parlement et du peuple sur la constitution, le droit que possède cette autorité suprême d'être consultée avant qu'on nous entraine à prendre part aux guerres de l'Europe. Le gouvernement a consenti à l'accomplissement du fait, avec l'intention indubitable de faire ratifier sa conduite par le parlement ; mais aussi sous la réserve expresse des principes constitutionnels qu'il ne voulait pas soustraire au contrôle absolu du parlement. Il déclara lui-même qu'il n'aurait par consenti à l'action sans cette réserve. L'autre jour le gou-

vernement nous a demandé de ratifier sa conduite. Je demande maintenant à la Chambre de sanctionner cette réserve, et de maintenir les principes que le gouvernement lui-même a posés dans son décret et dans sa déclaration officielle. Ma proposition est la conséquence naturelle de ces documents, en même temps que le corollaire de la loi que la Chambre a votée afin de ratifier la dépense encourue par le gouvernement sans l'autorisation du parlement. Vous avez approuvé le fait, sanctionnez le droit!

Il est une autre cause qui fait que ma proposition est non seulement utile, mais absolument nécessaire. Cette cause provient des faits graves que j'ai soumis à la Chambre. La presse reptile tout entière, ainsi qu'une portion notable des journaux respectables—libéraux, conservateurs, et indépendants—en Angleterre et au Canada, et je puis ajouter toute la presse étrangère, n'ont tenu aucun compte de la réserve faite par le gouvernement dans son décret du 13 octobre. Tous ces journaux n'exprimèrent pas les mêmes opinions sur cette question, les uns approuvant, les autres condamnant l'attitude du cabinet ; mais ils ont été unanimes à interpréter l'action ministérielle comme je l'ai fait moi-même, et à dire que le fait accompli crée le précédent.

Mais ce qui est encore plus grave et donne une force nouvelle à ma prétention, c'est que le gouvernement britannique, par l'entremise du secrétaire colonial, à la demande de qui nous agissons, a donné à l'acte du ministère la même interprétation. Il a accepté l'envoi de nos soldats, comme une preuve de notre désir de voir la chose se renouveler ; il a méconnu entièrement la réserve faite par le gouvernement canadien. Enfin, le chef de notre comité exécutif, le représentant de la Couronne au Canada semble aussi entretenir des vues identiques à celles qui ont guidé son chef hiérarchique, M. Chamberlain. De sorte qu'à l'heure actuelle, non seulement ce doute dont parlait *La Patrie* occupe encore l'esprit public, mais l'opinion dominante, universellle, c'est qu'on a créé le précédent.

En présence de ces faits, si la Chambre refuse d'appuyer ma proposition et de sanctionner ainsi la réserve contenue dans le décret ministériel, c'est reconnaître que cette réserve est nulle à nos yeux, c'est accepter l'interprétation générale et officielle donnée à l'action du cabinet. En adoptant cette attitude le ministère se couvre d'un ridicule éclatant. Et de notre part, ce serait l'aveu de servilité la plus complète et la plus humiliante qu'un corps représentatif puisse faire. Sommes-nous donc revenus à l'époque du Long Parlement ?

Je reconnais volontiers que si ma proposition est votée, je me trouverai presque dépourvu du meilleur de mes arguments, qui établissait que le fait accompli constitue un précédent, malgré toutes les réserves qu'on a pu faire. Mais, peu m'importe. Je ne suis pas entré dans cette voie pour acquérir du renom ou de la popularité. Je n'ai qu'un but : c'est de faire reconnaître et proclamer par la Chambre les principes par excellence du gouvernement représentatif.

Tout ce que je demande à la Chambre, en somme, c'est de déclarer que le Canada est un pays libre, prêt d'ailleurs à écouter des propositions acceptables si la Grande-Bretagne nous dit qu'elle a besoin de notre aide. Mais, s'il s'agit de donner à ce pays une nouvelle orientation politique, je refuse au secrétaire colonial, et à tout membre du cabinet britannique, et à tout représentant du gouvernement impérial au Canada le droit de dicter à un peuple libre quelle sera cette politique nouvelle. C'est à nous, c'est au parlement libre, représentant la libre opinion du peuple qu'il appartient de définir cette politique.

Je ne viens pas maintenant juger la conduite du gouvernement. Je n'ai pas voté contre la résolution qu'il a soumise, aux dépens de ce que l'on a appelé ma logique. On m'a accusé de revenir à la crèche et d'accepter de nouveau le joug du ministère. J'ai méprisé ces accusations, voulant donner au gouvernement une preuve de ma bonne foi. Je ne m'occupe guère non plus de la dépense encourue ; tout ce que je désire, c'est que la Chambre reconnaisse le principe posé dans le décret ministériel, et qu'elle fasse comprendre au gouvernement anglais que ce parlement est une institution libre, dont les représentants sont élus par un peuple libre.

Je crois que mes vues sont justes et si la Chambre, en les adoptant, donnait le démenti à mes appréhensions, je ne regretterais nullement mon attitude passée. Je me sentirais amplement récompensé, si je pouvais faire affirmer par le parlement canadien, que le vieil esprit britannique, source de notre autonomie et de nos libertés anime encore mon pays.

Je propose donc que tous les mots après "que", soient retranchés et remplacés par les suivants :

Que cette Chambre insiste sur le principe de la souveraineté et de l'indépendance du parlement comme étant la base des institutions britanniques et la sauvegarde des libertés civiles et politiques des citoyens britanniques, et refuse, en conséquence, de considérer l'action du gouvernement au sujet de la guerre de l'Afrique du Sud comme un précédent qui doive engager ce pays dans toute action à venir.

Que cette Chambre déclare, de plus, qu'elle s'oppose à tout changement dans les relations politiques et militaires qui existent actuellement entre le Canada et la Grande-Bretagne, à moins que tel changement ne soit décrété par la volonté souveraine du parlement et sanctionné par le peuple du Canada.

ne un
qu'on
e ne
cqué-
n'ai
pro-
r ex-
f.
e, en
a est
des
-Bre-
notre
pays
re-
nbre
ésen-
nada
uelle
ous.
la
de

con-
voté
dé-
que,
et
ère.
ner
nne
la
ire,
cipe
elle
ais
ore,
eu-

la
dé-
te-
me
ou-
na-
rce
me

ès
ar

de
e-
i-
et
e,
u-
u
ce

e
s
t
s
a
é